

388w5

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 1999.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Je demande à Madame Caroline CHARLES de bien vouloir assurer le Secrétariat de séance et je lui donne la parole pour procéder à l'appel.

(Madame CHARLES procède à l'appel nominal)

Présents : Mme BAERT, MM. BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mmes ESCANDE, FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, THIOT, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mme AUBRY, MM. BARBAROSSA (pouvoir), FALISE (pouvoir), Mme MATTIGHELLO (pouvoir), M. SAVOYE.

La séance est ouverte.

Carnet

J'évoquerai d'abord les peines que certains d'entre vous ont connues cet été.

Notre collègue, Monsieur Didier CALONNE, Conseiller Municipal délégué, a eu le douleur de perdre son père, Monsieur Raoul CALONNE, qui s'est éteint le 23 juillet à l'âge de 82 ans. Les funérailles ont eu lieu à Pessac en Gironde.

A vous, Monsieur CALONNE, ainsi qu'à votre famille, je renouvelle mes condoléances personnelles et celles du Conseil Municipal en cette pénible circonstance.

A présent, j'aurai une pensée pour Mlle Germaine LENAIN Directeur honoraire de la Mairie -que certains d'entre vous ont connue- décédée le 27 août dernier à l'âge de 81 ans.

Entrée dans les services municipaux le 1er avril 1939, en qualité de "dame employée stagiaire", elle a su gravir les échelons de la voie hiérarchique. Nommée rédactrice en 1950 puis chef de bureau en 1962, Mlle LENAIN accédera en 1968 au poste de directeur des services juridiques et immobiliers, qu'elle occupera pendant 10 ans jusqu'à son départ en retraite. Je l'avais nommée directeur honoraire à cette occasion.

Particulièrement compétente et organisée, Mlle LENAIN a apporté avec dévouement son concours efficace et éclairé à la Municipalité. Elle était titulaire de la Médaille d'Honneur Départementale et Communale, échelon Vermeil.

Pour ma part, alors que j'arrivais à Lille, je dois dire qu'elle a été une mémoire de Lille extraordinaire dans le domaine de l'urbanisme, de la résorption de courées et de tout ce que nous faisons à l'époque. Elle a aidé beaucoup le Conseil Municipal.

.../...

En cette douloureuse circonstance, je renouvelle à sa famille les condoléances du Conseil Municipal.

Mariages

J'en viens maintenant aux événements heureux qui eux aussi ponctuent nos vies.

Monsieur le Professeur DEMAILLE, Adjoint au Maire, a eu la joie de célébrer le mariage de sa fille Samantha avec Monsieur Philippe WLODYKA, le 11 septembre dernier.

Un autre père a connu ce même bonheur puisque Monsieur Pierre de SAINTIGNON, Adjoint au Maire, a marié son fils Franck à Mlle Sylvie KUBATKO, le 7 août.

Par expérience personnelle, je sais qu'il est très émouvant d'officier, cher Pierre, lorsque la cérémonie concerne son propre enfant.

A vous, Monsieur le Professeur DEMAILLE ainsi qu'à votre épouse et à toi, Pierre et à ton épouse, je renouvelle mes sincères félicitations et vous présente celles du Conseil Municipal. Et aux deux nouveaux couples j'adresse en votre nom nos vœux chaleureux de bonheur.

Pour Monsieur de SAINTIGNON, ce bonheur familial s'accompagne d'une satisfaction personnelle. En effet, courant août, notre collègue était nommé Inspecteur Général des Affaires Sociales. Spécialiste du droit social et du travail, M. de SAINTIGNON a déjà mis ses hautes compétences au service de l'Etat en collaborant directement avec deux Ministres, Michel DELEBARRE et Martine AUBRY.

Je suis heureux de le féliciter à l'occasion de son accès à cette importante fonction.

Distinctions

C'est au titre du Premier Ministre que Monsieur Albert DEBAECKER a été nommé Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur. Militant socialiste de longue date, cet homme sympathique s'est beaucoup dévoué pour les autres. Figure du quartier de Moulins, Monsieur DEBAECKER a été artisan-commerçant et Président de l'Union Commerciale de la rue d'Arras, membre de la Chambre de Métiers, Conseiller de Quartier de la première heure, il a siégé au sein de cette instance jusqu'en 1995. Attentif aux problèmes des jeunes, il a longtemps présidé le Centre Social Marcel Bertrand.

C'est avec beaucoup de plaisir que je lui ai remis, en compagnie de M. ROMAN, les insignes liés à cette distinction le 3 septembre dernier. Ce soir, il m'est agréable de lui renouveler publiquement mes félicitations en cette circonstance.

Monsieur DEBAECKER ayant quitté la présidence du Centre Social Marcel Bertrand en juin dernier, Monsieur Bernard CNUDE a été élu à ce poste. Je lui souhaite pleine réussite dans cette nouvelle responsabilité.

Nominations

Au 1er octobre 1999, j'ai nommé MM. Jean-Louis BAJU et Jean-Pierre GUFFPOY Secrétaires Généraux Adjointes au sein des services municipaux.

.../...

Recruté à la Ville de Lille en 1976 comme rédacteur, Monsieur BAJU accédera au grade de chef de bureau en 1978, attaché par voie d'intégration en 1982, directeur en 1988, administrateur en 1996 sans quitter le secteur des ressources humaines dont il est un des spécialistes.

Entré en fonction à la Ville en 1986 comme chargé de mission contractuel, Monsieur GUFFROY a été intégré dans le grade de directeur territorial en 1988 puis promu administrateur en 1996. Il a notamment exercé ses compétences dans le domaine de l'enseignement et plus récemment au Musée des Beaux-Arts puisqu'il en fut administrateur avant de prendre la direction des relations avec le public.

Tout en les félicitant pour cette promotion, je leur souhaite à l'un comme à l'autre pleine réussite dans leurs nouvelles responsabilités, auprès du Secrétaire Général, Monsieur Régis CAILLAU.

Communications

Mes chers collègues et Monsieur le Président du Conseil Général, que je salue, j'excuse Madame AUBRY, retenue par ses occupations dans un débat très important à Paris.

Après un très bref Conseil Municipal lundi dernier consacré cependant à deux dossiers très importants pour le développement de Lille, l'aménagement de la zone de la Foire et de celle d'Eurasanté, nous nous retrouvons ce soir pour un Conseil Municipal de rentrée, aux formes plus traditionnelles.

Cette réunion se tient un mois après la conférence de presse qui chaque année en cette période me donne l'occasion de faire un tour d'horizon sur les grands sujets municipaux et communautaires. Cette année et tout particulièrement cette année, j'ai pu développer avec beaucoup de satisfaction un certain nombre de réalisations ou de projets qui témoignent de l'ardeur du développement de notre Métropole et de la Ville, de l'affirmation de leur notoriété nationale et internationale, les premières retombées de nos ambitions économiques et sociales, le tout dans un contexte national de croissance retrouvée extrêmement favorable.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je peux dire que, depuis plus de 20 ans, je n'ai jamais connu de période aussi exceptionnelle pour le développement de Lille et de la Métropole que ces deux dernières années que nous vivons ensemble.

Il vous suffit de lire les journaux, la presse nationale et les hebdomadaires pour voir la montée de la métropole et de la ville de Lille.

Il y a déjà plus d'une année, on parlait de la métamorphose de Lille, mais on parle maintenant de la métamorphose de Roubaix et on peut même parler d'une métamorphose au niveau de la métropole. Même si c'est moins sensible encore, on voit bien que tout est en mouvement et que de grandes réalisations sont annoncées.

Au niveau métropolitain, je citerai en particulier la concrétisation de la solidarité communautaire avec l'ouverture de la ligne 2 du métro vers Roubaix et Tourcoing et celle de Mac Arthur Glen.

Je tiens à vous dire que le déplacement à Roubaix vaut la peine, ne serait-ce que pour voir l'émerveillement des Roubaisiens devant leur métro. J'ai entendu une conversation : ils se disaient que les Lillois avaient le métro et que, maintenant, les Roubaisiens l'avaient aussi et ils en sont heureux.

.../...

Quant à la ville de Roubaix, avec ce grand espace qui était souvent désert autour de la mairie, vous pouvez y aller, vous verrez que cette ville est animée et qu'il y a une animation assez extraordinaire autour de Mac Arthur Glen, ce nouveau centre qui s'est créé.

Cela veut dire que nous y avons amené au moins l'animation, l'avenir nous dira le succès et le développement de cette réalisation.

Je citerai le Plan de Déplacements Urbains ou les actions en faveur de l'environnement et du développement durable.

S'agissant des dossiers municipaux, là encore, divers motifs de satisfaction méritent d'être soulignés.

Lille Grand Palais -je vois, Madame DA SILVA, que vous vous sentez visée mais vous avez bien raison de porter en particulier ce projet- a connu son premier exercice bénéficiaire de près de 4 M.F., avec une progression de son chiffre d'affaires de plus de 10 M.F., sous l'impulsion de notre collègue Dorothee DA SILVA que je félicite.

Parallèlement, nous avons célébré le 24 septembre dernier le 5ème anniversaire d'Euralille. On connaît le rôle que cette opération a joué dans la dynamique métropolitaine et lilloise depuis 1993. Ce n'est peut-être pas partagé par tout le monde, mais j'ai ici, à longueur de séances du Conseil Municipal, clamé ma foi et mon optimisme en cette réalisation dont le succès ne peut être contesté maintenant par personne.

Cette année 1999 a été marquée par la relance de la commercialisation et la définition de nouveaux projets complétant l'ensemble. Nous avons eu l'occasion d'en parler. Les tours sont naturellement occupées, le centre commercial est en pleine expansion, on parle même d'occuper le deuxième étage. S'agissant de Carrefour, j'ai lu dans les gazettes qu'il était l'expérience la plus réussie des grandes surfaces au cœur d'une ville.

L'extension de Lille Grand Palais, eh bien oui, il faut décider maintenant de lui donner des facilités nouvelles. Nous l'avons prévu lors de notre réunion extraordinaire du Conseil Municipal.

Et l'implantation du Siège de la Région sur le site de la Foire, avec une entrée de Lille entièrement revue, corrigée, et un Siège de Région qui, à cet emplacement, sera très significatif, à la fois de la place de Lille, de la place de la Métropole et naturellement de l'importance que nous accordons les uns et les autres à notre Région.

L'extraordinaire développement du tourisme dans notre ville. La presse se fait régulièrement l'écho de ce phénomène et notamment du bilan particulièrement remarquable de la saison 1999, avec une croissance des sollicitations de l'Office du Tourisme et du nombre de visiteurs étrangers.

Madame DAVIDT conduit avec beaucoup d'énergie ce secteur dont on ne pouvait imaginer il y a quelques années l'ampleur qu'il allait prendre.

Le L.O.S.C., cela est inattendu, on n'a pas toujours été aussi optimiste dans ce secteur. J'ai même "boudé" pendant quelques années parce que les joueurs ne marquaient pas de buts. Je n'allais plus aux matches en signe de protestation, mais j'y retourne maintenant.

Le L.O.S.C. évolue aujourd'hui au sommet de la Seconde Division, à 7 points du second, avec une situation financière totalement assainie et une équipe dirigeante de qualité.

.../...

Tout cela laisse augurer une montée en Première Division, -en tout cas, c'est ce que nous pouvons espérer- la saison prochaine. Nous poursuivons par ailleurs les études sur la localisation du nouveau stade. On aura l'occasion d'en parler et la solution procédera dans quelque temps de la concertation et de nos possibilités financières.

Par ailleurs, la presse s'est fait l'écho d'une lettre du Préfet qui nous demande de désigner un expert afin de réestimer le prix des actions du L.O.S.C. avant d'autoriser leur cession. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point au cours du Conseil avec Monsieur ROMAN qui est plus particulièrement chargé de ce dossier et qui le porte allégrement. Il nous en parlera.

Madame Martine AUBRY a eu l'occasion, lors d'une rencontre avec la presse lundi dernier, d'annoncer un certain nombre de grands projets dans le domaine de la santé et qui concerneront notre opération Eurasanté.

Même Eurasanté, qui avait fait beaucoup de sceptiques ici au Conseil Municipal...

Relocalisation à Lille de l'Etablissement Français du Sang créé le 1er juillet 1998 pour succéder à l'Agence Française du Sang. L'Etablissement Français du Sang emploie 120 personnes et gère l'ensemble de la transfusion sanguine française. La relocalisation à Lille prévue pour l'été 2001 constitue un élément déterminant pour le développement de notre pôle d'excellence qu'est Eurasanté.

Je me permets de dire que ce n'est aussi que justice puisque, vous le savez, ceux qui travaillent ici à Lille ou autour de l'Etablissement du Sang, de la transfusion sanguine, ont été ceux qui ont initié le chauffage du sang dans une période particulièrement délicate, pour ceux qui ont suivi ce lamentable dossier du sang contaminé.

Je dois dire que pour avoir fait cela, ils n'ont été ni félicités, ni récompensés immédiatement mais qu'ils ont reçu, de la part de leurs collègues des autres régions et de la part de certains fonctionnaires et hauts fonctionnaires du Ministère, quelques ruades qu'ils n'avaient pas méritées ou plus exactement parce qu'ils avaient trop bien réussi. Ils étaient les seuls à avoir montré la voie que les autres auraient dû emprunter.

Ce n'est par conséquent que justice que, finalement, cet Etablissement du Sang vienne à Lille.

La Société GENFIT est aussi lancée. Le chantier devrait démarrer prochainement pour une ouverture en décembre 2000. Rappelons qu'il s'agit d'une plateforme de recherche sur la génomique fonctionnelle permettant d'accélérer le passage entre la recherche fondamentale et la mise au point de médicaments.

Enfin, le Ministre Claude ALLEGRE a décidé de soutenir un projet de bio-incubateur sur Eurasanté. Il s'agit d'accueillir dans un même bâtiment sur 2.000 m² de laboratoires des créateurs d'entreprises dans les secteurs de la biologie et du biomédical. L'objectif sera la création de 20 entreprises sur la période 2000-2002.

Par ailleurs, nous poursuivons les bonnes nouvelles. Jamais on n'a eu une suite de nouvelles aussi importantes, aussi décisives et vraiment avec des incidentes métropolitaines, lilloises, régionales, nationales.

Monsieur Dominique STRAUSS-KAHN, Ministre des Finances, nous a informés qu'il débloquait un crédit de 250 M.F. pour la constitution du nouvel Hôtel de Police de Lille tant attendu et dont on vous a parlé à plusieurs reprises, Monsieur ROMAN l'a fait, et d'autres sont intervenus sur ce plan.

.../...

Le Président du Conseil Général sera heureux aussi d'apprendre cela.

Cette heureuse décision obtenue avec le précieux soutien, je dois le dire, de Martine AUBRY qui a appuyé le projet, et de Bernard ROMAN, Député de la circonscription, permet donc d'envisager une construction désormais très rapide de cet équipement sur le terrain proposé par la Ville à Lille-Sud, à proximité de la Porte des Postes.

Lille 2004, capitale européenne de la culture, se prépare et se concrétise puisque nous évoquerons tout à l'heure le projet de statuts de l'association porteuse de l'opération préparé par notre collègue Jean-Louis BROCHEN.

En définitive, vous n'allez pas prendre la décision aujourd'hui sur le projet de statuts, simplement sur une déclaration. C'est la prochaine réunion du Conseil Municipal qui en arrêtera les statuts.

Enfin, je m'arrêterai quelques instants sur notre projet d'association de Lille et de Lomme puisque, là encore, la dynamique est largement engagée.

Nous tiendrons jeudi 21 octobre prochain la troisième et je pense dernière réunion de la commission consultative paritaire chargée de proposer un projet de convention conformément à notre délibération du 10 mai dernier.

Je rappelle que ce texte constitue un acte essentiel lorsque deux Communes décident de s'associer. Il détaille les motivations de cette association ainsi que le fonctionnement des institutions de la nouvelle Commune, la mise en place des dispositions financières et patrimoniales, l'organisation des services municipaux et les orientations de la nouvelle Commune.

Notre commission mène à ce sujet un travail remarquable. Tout en respectant les délais impartis, elle a élaboré un pré-projet de convention de grande qualité en développant des points fondamentaux comme notre futur parc d'activités sur le site de la Haute Deûle consacré aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Aussi, je tiens à remercier les élus membres de cette commission, Bernard DEROSIER, Martine AUBRY, Bernard ROMAN, Michel FALISE, Patrick KANNER, Jean Raymond DEGREVE, Dorothee DA SILVA, Pascal LENGLET et leurs suppléants, Alain CACHEUX, Pierre de SAINTIGNON, Gilles PARGNEAUX, Frédéric MARCHAND, pour leur investissement dans ce travail de fond. J'y associe évidemment Yves DURAND, le Député-Maire de Lomme et nos collègues lommois.

Je suis en mesure de vous annoncer que les Conseils Municipaux de Lille et de Lomme seront convoqués simultanément le vendredi 29 octobre à 18 heures pour débattre de ce projet de convention, après avoir délibéré sur le choix de la fusion-association.

Nous serons ainsi dans les délais réglementaires qui sont très serrés.

En effet, les délibérations proposant l'association des deux Communes, accompagnées de la convention, seront alors adressées au Préfet par chacun des Maires. Les Communes de Lille et de Lomme recoupant des cantons différents, le Préfet devra saisir le Conseil Général du Nord, Monsieur le Président, pour avis, à la date la plus rapprochée possible.

M. DEROSIER - Je pense qu'il sera favorable.

.../...

Monsieur le Maire - Vous pensez qu'il sera favorable. Très bien.

Puis, seront officiellement portées à la connaissance des Conseils Municipaux, les conséquences de l'association en matière fiscale. Nous aurons une réunion du Conseil Municipal, la décision étant prise, sur les conséquences fiscales.

La décision prononçant l'association relèvera ensuite de la compétence de l'Etat. Compte tenu de l'appartenance des deux communes à des cantons différents, un décret en Conseil d'Etat sera nécessaire.

Après publication du décret, l'association deviendra effective et le premier Conseil Municipal Lille-Hellemmes-Lomme pourra se réunir afin d'élire le Maire et les Adjoints de la nouvelle Commune, avant les élections municipales, c'est une étape intermédiaire.

Ce Conseil Municipal de 69 membres fonctionnera jusqu'aux élections municipales de mars 2001, date à laquelle sera élu le nouveau Conseil Municipal qui, lui, comportera 61 membres, en vertu de la strate démographique à laquelle appartient la nouvelle Commune.

Je rappelle à ce sujet deux bonnes nouvelles.

La première, c'est que Lille s'est agrandie, et je serai en mesure, au mois de décembre, de vous donner officiellement le chiffre de la population de Lille, auquel vous ajouterez la population de Lomme. Nous devrions ainsi entrer dans le cercle un peu restreint des dix premières villes de France.

Sur un point sensible, je rappelle une deuxième bonne nouvelle : les dispositions législatives ont été adoptées par le Parlement dans la loi sur l'intercommunalité, présentée et défendue par le Ministre de l'Intérieur. Je me permets de dire aussi qu'elles l'ont été dans des conditions telles qu'il n'y a pas eu de deuxième lecture devant l'Assemblée. C'est par conséquent un accord intervenu au niveau du Sénat et puis, après passage au Sénat, au sein de la Commission Mixte Paritaire entre le Sénat et l'Assemblée.

Nous sommes arrivés à un accord et vous voyez que nous avons été "bénis" de tous les côtés. La loi est donc devenue exécutoire puisqu'elle a été publiée.

Ces dispositions promulguées le 12 juillet dernier d'ailleurs concernent le nombre de sièges qui sera de 69 pendant la période transitoire de la nouvelle Commune puis de 61 pour le prochain mandat. Je vous l'ai déjà dit mais c'est important de le souligner.

Et les délais -c'est là la bonne nouvelle-d'harmonisation fiscale seront désormais de 12 ans au lieu de 5 ans dans l'ancien dispositif législatif. En fait, c'est comme un effet d'écluse ; pour que le grand bateau lillois puisse passer par cette écluse, il faut naturellement mettre des fiscalités de chaque côté, en harmonie. Auparavant, on avait 5 ans, c'est-à-dire que s'il y avait un écart, cela pouvait être plus laborieux. Maintenant, il y a 12 ans. Ce sera donc beaucoup plus facile.

Voilà les quelques éléments de procédure que je souhaitais rappeler avant notre débat du 29 octobre prochain.

Je crois que jamais, devant un Conseil Municipal, depuis 20 ans, je n'ai eu l'occasion de donner une suite de bonnes nouvelles comme celles que je viens de vous donner. J'y prends beaucoup de plaisir et je pense qu'il en est de même pour vous tous.

Voilà ce que j'avais à vous communiquer et nous prenons maintenant les rapports.

.../...

Il y a un certain nombre de rapports qui ont été vus par les Commissions et qui ne font l'objet d'aucune discussion. Par conséquent, si vous les acceptez, ils seront adoptés sans discussion.

Il s'agit des chemises :

n°2 de M. DEROSIER

n°4 de M. MUTEZ

n°5 DE Mme DA SILVA

n°8 de M. VAILLANT

n°9 de M. BURIE

n°11 de Mme STANIEC

n°18 de M. CUCHEVAL

n°20 de Mme FILLEUL

n°21 de M. SULMAN

n°22 de Mme BUFFIN

n°26 de Mme ROUGERIE

n°27 de M. CALONNE

n°28 de M. DELGRANGE

n°30 de M. SELLANI

Je vous consulte. Etes-vous d'accord pour adopter tous ces rapports ? (oui) Avis contraires ? (Néant) Abstention ? (Néant) Ils sont adoptés à l'unanimité. La prochaine fois, on pourrait peut-être tous les faire passer comme cela ? ...

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

99/648 - Commune Associée d'Hellemmes - Acquisition d'un terrain sis boulevard de l'Ouest à Villeneuve d'Ascq - Décision de passer outre l'avis des Domaines.

99/649 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêts de salles communales - Tarification.

99/650 - Commune Associée d'Hellemmes - Festivités du 14 juillet 1999 - Versement de subventions à diverses associations.

.../...

99/651 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Jeunes - Versement d'une subvention à l'Association "Espace Jeunes Hellemmes".

99/652 - Commune Associée d'Hellemmes - Aide aux jeunes en difficulté - Versement d'une subvention à l'Association "Espace Jeunes Hellemmes".

99/653 - Commune Associée d'Hellemmes - Aide aux départs autonomes - Versement de la participation communale à l'Association "Espace Jeunes Hellemmes".

99/654 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Herriot - Versement d'une subvention.

99/655 - Commune Associée d'Hellemmes - Amicale Laïque de la Barrière - Versement d'une subvention exceptionnelle.

99/656 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement des Rythmes de Vie de l'Enfant et du Jeune à l'école Herriot - Subvention et réemploi.

99/657 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de prime.

99/658 - Commune Associée d'Hellemmes - Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres - Indemnité de conseil et d'assistance à Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale.

99/659 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Espace Solidarité Hellemmes" - Versement d'une subvention.

99/660 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Les Portes du Soleil" - Versement d'une subvention exceptionnelle.

Adoptés.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

99/668 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales) - Reconduction du partenariat avec l'Union des Commerçants Gambetta - Subvention.

99/669 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales) - Reconduction du partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud - Subvention.

99/670 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales) - Reconduction du partenariat avec l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (U.C.A.F.) - Subvention.

99/671 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales) - Reconduction du partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Financement du poste de coordinateur - Subvention.

.../...

99/672 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales)
- Reconduction du partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services
- Financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale polyvalent
- Subvention.

99/673 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales)
- Reconduction du partenariat avec le Groupement des Acteurs Economiques du Centre de Lille (G.A.E.C.L.) - Financement du poste de coordinateur - Subvention.

99/674 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en menant des actions de promotion et d'animation) - Animation de la rue de Gand pendant l'été - Piétonnisation de la rue - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille.

99/675 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, axe 3.1 (Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en menant des actions de promotion et d'animation) - Semaine du Goût 1999 - Animations sur les Marchés de la Place du Concert, de la Place Caulier et de Wazemmes - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille et au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires.

99/676 - Euralille - Aménagement de la Place des Buisseries - Relocalisation du central téléphonique des taxis.

Adoptés.

AFFAIRES EUROPEENNES

99/677 - Manifestation étudiante européenne organisée par l'Association BEST ENSAM LILLE - Subvention.

Adopté.

Chemise n°5

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Conseiller municipal délégué

LILLE GRAND PALAIS

99/678 - Société Anonyme d'Economie Mixte Lille Grand Palais - Créances et dettes relatives au premier contrat d'affermage - Règlement.

Adopté.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

99/706 - Déplacement à Erfurt d'un groupe de personnes âgées dans le cadre de l'Année internationale des Personnes Agées - Règlement des dépenses.

Adopté.

.../...

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur BURIE,
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

99/707 - Equipements communaux - Fourniture de bois et panneaux durant les années 2000 à 2002 - Marché à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

99/708 - Equipements communaux - Fourniture de quincaillerie durant les années 2000 à 2002 - Marché à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

99/709 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 2000 à 2002 - Marchés à bons de commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

99/710 - Palais des Beaux-Arts - Maintenance et exploitation des installations - Avenant n° 2.

99/711 - Convention « Dialège » entre EDF-GDF Services Lille Métropole et la Commune de Lille.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

99/720 - Convention entre la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord pour le dispositif camps autonomes - Admission en recette.

99/721 - Programmes Animation Jeunesse 1999 - Opération Eté Ville Vie Vacances - Versement du solde des subventions.

99/722 - Associations de Jeunesse - Versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de 1999.

99/723 - Projets Jeunesse Animation - Attributions de subventions.

99/724 - Tribunes Jeunes - Avenant à la convention Ville de Lille-Lille Olympique Sporting Club.

99/725 - Subvention au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ).

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HADICAPES - ACCESSIBILITE

99/764 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

.../...

Chemise n°20

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

99/783 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

99/784 - Création d'une antenne lilloise « Allo Maltraitance » - Personnes Agées.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUAPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

99/785 - Contrat Enfance - Subventions 1999 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

99/786 - Accueil d'éveil - Partenariat avec le Département du Nord.

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

99/787 - Bibliothèque Municipale - Adhésion à l'Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèques.

99/788 - Bibliothèque Municipale - Reproduction de documents - Création de tarifs.

99/789 - Bibliothèques de quartier - Reproduction de documents - Création de tarifs.

99/790 - Bibliothèque Municipale - Acquisition de documents anciens et d'artistes - Subvention de l'Etat - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/791 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'oeuvres d'art.

99/792 - Palais des Beaux-Arts - Exposition : "L'Horizon inconnu, l'art en Finlande de 1870 à 1920" - Convention liant la Ville de Lille, la Ville de Strasbourg et le Musée National des Beaux-Arts, Ateneum d'Helsinki.

99/793 - Palais des Beaux-Arts - Exposition : "L'Horizon inconnu, l'art en Finlande de 1870 à 1920" - Convention de partenariat liant la Ville de Lille à la Banque Scalbert Dupont d'une part et à la Société SKANDIA d'autre part.

.../...

99/794 - Palais des Beaux-Arts - Avenant à la convention liant la Ville de Lille au Crédit Agricole - Parrainage des plans en relief.

99/795 - Palais des Beaux-Arts - Modification des tarifs - Suppression du droit de parole.

99/796 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille à la délégation régionale EDF du Nord/Pas-de-Calais dans le cadre de l'édition, par le Palais des Beaux-Arts de Lille, du catalogue sommaire des oeuvres des écoles étrangères.

99/797 - Palais des Beaux-Arts - Convention avec la Société des Amis des Musées de Lille - Admission en recettes des fonds collectés lors de la soirée de clôture de l'exposition "Goya" en vue d'en faire don à la Ville.

99/798 - Palais des Beaux-Arts - Musée d'Histoire Naturelle - Musée de l'Hospice Comtesse - Adhésion à "J. Loisirs", dispositif de tickets loisirs proposé par les Caisses d'Allocations Familiales de Roubaix-Tourcoing et de Maubeuge.

99/799 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Société SORELI dans le cadre de la location d'un emplacement publicitaire situé parking Rihour-Printemps à Lille

99/800 - Musée d'Histoire Naturelle - Don de Madame MAERTENS.

99/801 - Musée d'Histoire Naturelle - Fête de la Science : ouverture exceptionnelle et gratuite le samedi matin 23 octobre - Gratuité exceptionnelle le dimanche 24 octobre 1999.

99/802 - Musée d'Histoire Naturelle - Travaux de sécurité dans les salles d'exposition - Fermeture exceptionnelle du musée au public.

99/803 - Musée d'Histoire Naturelle - Convention de partenariat avec la Direction Régionale du Nord de France Télécom.

99/804 - Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie - Projet d'enrichissement des collections ethnographiques extra européennes.

99/805 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition sur l'eau - Horaires, tarifs, ventes et animations.

99/806 - Musée d'Histoire Naturelle - Organisation de la manifestation "Nature et Chocolat" - Convention avec la Société des Amis des Musées de Lille.

99/807 - Musée d'Histoire Naturelle - Proposition d'adhésion à une charte relative aux expositions environnementales et citoyennes de la région Nord/Pas-de-Calais.

99/808 - Contrat d'occupation privative du domaine public entre la Ville de Lille et l'Amicale des Bretons du Nord.

99/809 - Opéra de Lille - Travaux de rénovation - Avenants aux marchés du bureau de contrôle, du coordonnateur de sécurité et de l'O.P.C.

99/810 - Subvention aux associations - Modification d'intitulés.

99/811 - Convention pour la réalisation d'itinéraires du Patrimoine - Palais Rihour.

.../...

99/812 - Journées du Patrimoine - Attribution de subventions.

99/813 - Sollicitation de subvention au F.I.V. - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/814 - Hospice Comtesse - Travaux de mise en sécurité - Appel d'offres ouvert.

99/815 - Restauration de vitraux et protection des baies à l'Eglise Saint-Maurice - Appel d'offres ouvert.

99/816 - Proposition d'études préalables sur certains bâtiments classés de la Ville de Lille.

Adoptés.

Chemise n°26

Rapporteur : Madame ROUGERIE.
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

99/857 - Association INTERPROXIMITE - Opération « Sports et Citoyenneté » - Attribution d'une subvention.

Adopté

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur CALONNE.
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME

RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

99/858 - Subventions de la Ville - Schéma Local d'Intégration - Programmation 1999 - Troisième répartition.

99/859 - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE.
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

99/860 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

99/861 - Association Itinéraires - Raid Aventure - Subvention de la Ville.

Adoptés.

.../...

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur SELLANI,
Conseiller municipal délégué

AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

99/863 - Projets Comité Lillois d'Aide aux Projets 1999 - Subvention exceptionnelle à la Mission Locale pour l'accompagnement des projets C.L.A.P.

Adopté.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

99/645 - Séance du 9 juillet 1999 - Procès-verbal.

99/646 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

99/647 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

Pour ce rapport, je donne la parole à Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Ce matin, Monsieur le Maire, je vous ai représenté aux obsèques de Monsieur Roger PREVOST, Premier Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine. Vous avez le salut de Monsieur PASQUA.

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT, vous donnez tellement de précisions que je serai obligé de donner des précisions complémentaires

Monsieur PREVOST, qui ne partageait pas mes idées, Premier Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, était Trésorier lorsque j'étais Président de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées. Il était d'ailleurs natif du Nord, enfin, un Sudiste du Nord.

Je dois dire qu'en dehors de ses idées, il a été à ce poste de Trésorier quelqu'un qui a facilité beaucoup tout ce que nous avons fait à la Fédération Mondiale des Villes Jumelées. Par conséquent, il était bien normal que Monsieur VAILLANT, qui a été d'ailleurs associé avec moi à toute cette aventure, puisse lui rendre hommage au moment où il disparaît.

M. VAILLANT - Je suis rentré et je peux donc remplir mon contrat.

Comme d'habitude, quelques changements dans les Conseils de Quartiers.

Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune, pour remplacer Madame Priscille GRAS, c'est Madame Marielle RENGOT.

.../...

Conseil de Quartier du Centre, pour remplacer Madame Chantal POTTIER, Monsieur Philippe BOURSIER.

Conseil de Quartier de Lille-Sud, deux modifications :

- pour remplacer Monsieur Jean-Louis SALOMEZ, Madame LOMBARD,
- et pour remplacer Monsieur Olivier DESTOC, Madame Nadia LUCCHINACCI.

Monsieur le Maire - Pas d'observations ? (non)

Adopté.

99/817 - Création d'une association pour la gestion de Lille Capitale Européenne de Lille 2004.

J'ai également dans ma chemise le rapport 99/817, création d'une association pour la gestion de Lille Capitale Européenne de la Culture en 2004.

Nous vous demandons de bien vouloir mandater le Maire pour mener toutes les négociations nécessaires à la mise en place de cette Association Lille 2004 et de désigner en temps utile ses représentants.

Il vous est également demandé de bien vouloir mandater l'Agence d'Urbanisme pour gérer la préfiguration de cette association et afin de couvrir les frais engagés par cette préfiguration - elle va se mettre au travail immédiatement- d'allouer une subvention exceptionnelle de 200.000 F à l'Agence d'Urbanisme (pour Monsieur FUSILLIER et son équipe qui se met en met en place.) Et puis, quand l'association sera créée, ces 200.000 F nous seront reversés et l'association pourra alors voguer.

Sur ce point, Monsieur LESERRE a demandé la parole.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, chers collègues, ce soir est officiellement mise en place, sous forme associative, la structure qui, autour de Didier FUSILLIER, va avoir la lourde charge de préparer l'avènement tant attendu de la ville de Lille au rang de capitale culturelle en 2004.

C'est l'occasion pour l'Intergroupe de l'Opposition municipale de rappeler deux principes qui doivent impérativement animer cette nouvelle structure.

Le premier principe, c'est la concertation et le second principe, c'est la pérennité des projets.

Pour ce qui est de la concertation, nous voulons simplement rappeler ici la concertation entre les instances élues, et je pense naturellement à la Commission culturelle de la Ville de Lille qui a été trop souvent mise devant le fait accompli dans des projets pour lesquels elle a pourtant de nombreuses compétences à faire valoir.

Concertation évidemment entre les multiples structures culturelles. Notre ville, notre métropole et notre région sont très riches d'outils culturels qui trop souvent s'ignorent, faute de temps ou de projets structurants ou fédérateurs.

Concertation évidemment entre tous les acteurs culturels, associatifs, professionnels, amateurs.

.../...

Et concertation évidemment entre les territoires car Lille 2004 dépasse bien entendu les limites de notre commune. Et l'aspect eurorégional qui est inclus dans le projet exige que certains esprits de clochers soient remisés dans le tiroir aux comportements dépassés.

Enfin, deuxième point, les projets durables.

Nous faisons confiance au professionnalisme de Didier FUSILLIER pour mener à bien avec tous les partenaires le formidable défi que constitue Lille 2004, Capitale européenne de la culture. Ce défi ne pourra pas se contenter de poudre aux yeux ou de quelques projets prestigieux sans lendemain.

Il s'agit en réalité de transformer profondément le paysage culturel de notre région. Il faudra donc très rapidement en fixer le coût et mettre en synergie les financements publics et privés.

Pour ce qui concerne la Ville de Lille, il faudra nécessairement et rapidement, Monsieur le Maire, se prononcer sur les dossiers en sommeil.

Quel avenir pour le Musée d'Histoire Naturelle dont on connaît la qualité des équipes et la richesse des collections ?

Quelle politique de lecture publique pour donner enfin à la médiathèque de notre ville la dimension et la mise en réseau que l'on est en droit d'espérer pour une métropole régionale ?

Voilà quelques exemples de dossiers qui exigent de la Ville des éclaircissements sur ses volontés, ses ambitions en terme de politique culturelle. Les défis ne manquent pas.

Lille 2004, capitale européenne de la culture, n'est pas une fin en soi, c'est un horizon qui offre un nouveau point de départ. C'est une chance unique pour s'engager résolument dans un aménagement culturel du territoire local métropolitain et régional.

Et les quatre années qui s'ouvrent devant nous, Monsieur le Maire, ne seront pas de trop. On peut d'ores et déjà penser qu'il y a un peu urgence.

L'Opposition est fière de cette candidature. Elle entend s'y engager en faisant les critiques nécessaires et en apportant les propositions d'avenir.

Tel était le sens de mon intervention. Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur Jean-Raymond DEGREVE, vous vouliez intervenir.

M. DEGREVE - Monsieur le Maire, le Groupe Communiste, au risque de vous étonner, partage les questionnements, et pas seulement l'analyse, qui viennent d'être présentés par notre ami Loïc LESERRE, mais pas du tout sous une forme de doutes, d'incertitudes et de non-maîtrise.

Je suis persuadé avec le Groupe Communiste que vous avez respecté les procédures et les obligations en matière juridique qui font qu'on donne la désignation à une équipe et que cette équipe est porteuse, de façon professionnelle, d'un certain nombre de réponses sur les procédures et mises en œuvre.

Et je partage, au même titre que Loïc LESERRE puisque je ne l'ai pas entendu les mettre en cause, le choix des décisions qui ont été prises dans ce domaine.

.../...

Sur la nécessité d'éclaircissements qu'il évoque, ce n'est pas sous cette forme que nous souhaiterions vous poser la question, Monsieur le Maire. Nous sommes persuadés que l'expérience que nous avons vécue lorsqu'il s'agissait de porter un autre grand projet lillois qui était la candidature de Lille aux Jeux Olympiques, nous avons vécu aussi ces moments intermédiaires où il fallait mettre en place le juridique et réaliser la mise en œuvre avec des assurances de votre part sur le respect du pluralisme dans la réflexion sur les contenus et le devenir des projets. Nous avons eu raison puisque toutes les décisions ultérieures qui ont été prises ont confirmé que vous aviez respecté cet engagement sur le pluralisme dans la mise en œuvre.

Ce qui est effectivement un peu étroit dans la présentation d'aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de certitude sur le fait que l'ensemble des sensibilités puissent être présentes à l'intérieur de l'association pour enrichir -je n'ai pas dit pour amenuiser, aseptiser, rendre plat- le contenu, mais pour permettre la controverse à l'intérieur et pour qu'elle fasse que la nature des lieux et que la part des investissements sur les projets soient porteurs d'un vrai signal emblématique 2004 et européen sur la culture, avec ces controverses.

Nous sommes persuadés que c'est le cas mais il est vrai que le texte qui nous est proposé aujourd'hui ne l'évoque pas.

Je souhaitais simplement préciser après Loïc LESERRE que nous sommes sensibles à cette situation mais que, après avoir vécu cette expérience de Lille, Jeux olympiques en 2004, nous sommes persuadés que cela prendra les bons rails et qu'il y aura le respect de la présence de l'ensemble de ces sensibilités.

Il est vrai qu'il ne faut pas l'amenuiser, que ce soit par rapport à l'objet précis qu'il évoque sur le Musée d'Histoire Naturelle, il y a la nécessité de la controverse, pas la controverse par une segmentation des positionnements politiques du Conseil Municipal mais par rapport à des champs d'ouverture culturelle où il y a nécessité de l'enrichir par la confrontation.

Il faut qu'à l'intérieur de cette association, on puisse trouver le lieu qui permette de mettre en place des sédiments et des réponses qui feront que Lille 2004, capitale européenne de la culture, soit à l'image de la nécessité de la controverse sur le fond pour développer les éléments culturels.

Mais comme nous en sommes persuadés, nous voterons ce projet.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

On va se mettre au travail. On ne prend pas de retard. Je n'ai pas souhaité proposer le projet de statuts au Conseil Municipal de ce soir parce que quelques contacts doivent encore être pris. Il faut peut-être encore les travailler en Commission. Quelques semaines, voire même deux mois seront nécessaires pour l'adopter lors de notre prochaine réunion du Conseil Municipal.

En tous les cas, c'est un projet qui est mobilisateur, qui est aussi rassembleur sur le thème de la culture. On peut tous y travailler et faire en sorte que ce soit un grand succès, à la fois pour Lille et pour l'ensemble de la région.

Je remercie Monsieur LESERRE de son intervention et je remercie également Monsieur DEGREVE pour ce qui vient de vous être dit.

J'ai été obligé, dans le cadre des discussions menées actuellement avec la Région d'avancer un certain nombre de choses en ce qui concerne Lille 2004, mais j'ai été très prudent et j'ai à peine ébauché la liste.

.../...

Vous savez que pour la seconde enveloppe du Contrat de Plan Etat/Région, il est indispensable de faire connaître les propositions à l'Etat. Mais je n'ai fait que poser des questions. Il nous appartiendra, nous, Lille, mais aussi avec la Communauté Urbaine, mais aussi avec la Région et avec les associations, ainsi que dans le cadre de cette association que nous allons créer, de répondre.

Enfin, on peut quand même facilement répondre à des questions qui sont simples. Cette année 2004 sera d'abord un formidable festival de toutes les troupes qui animent les équipements lillois, métropolitains, régionaux, et qui excellent dans le domaine de la musique, de la danse, de la culture ou de l'art. Que va-t-on leur dire ? On va leur dire « préparez votre saison 2004, cela doit être une saison dans l'excellence ». Et il faudra additionner l'Orchestre National de Région de Lille, Jean-Claude CASADESUS dans l'excellence, l'Opéra qui sera ouvert et qui préparera sa saison 2004 dans l'excellence, Danse à Lille, le Ballet du Nord, le Théâtre de Tourcoing également dans l'excellence, je m'arrête là mais toute la liste, c'est déjà beaucoup. Il faut leur donner une chance en 2004 de pouvoir s'exprimer et d'aller jusqu'au bout de tout ce qu'ils souhaitent parce qu'on aura quelques moyens supplémentaires et que cela pourra être très bien.

Ensuite, une autre idée est avancée qui est de profiter de 2004 pour faire savoir que nous sommes une ville disposant de 10 Conseils de Quartier, où nous avons réalisé une décentralisation. On risque d'être mis à l'honneur par le Gouvernement et de reparler de la décentralisation. Je pense que l'occasion serait bonne de dire que nous avons fait la décentralisation au niveau des quartiers et que nous voudrions que dans chacun de ceux-ci on puisse créer un lieu- qui existe peut-être mais qui mériterait d'être remis à neuf, réhabilité,- pour devenir maison de la citoyenneté et de la culture, et que, sous l'égide de la citoyenneté et de la culture, il puisse y avoir des rendez-vous citoyens et des rendez-vous culturels. Bref, que 2004 soit aussi l'occasion d'honorer la République, la démocratie, la culture, la citoyenneté.

Je dois vous dire que l'idée n'est pas de moi. Je vous la présente mais c'est Monsieur FUSILLIER qui l'a eu et je trouve que c'est une très bonne idée parce que, la culture, il faut la donner dans toutes ses dimensions, donc en faire aussi un événement sur le plan de la citoyenneté et de la relation entre la culture et la citoyenneté. Je trouve cela très bien.

Si vraiment on veut nous aider beaucoup, je pense que cela pourra peut-être être l'occasion de lancer un grand parc, qui existe déjà, avec le Bois de Boulogne, le zoo, la Citadelle. Il y a vraiment là un ensemble culturel, historique, animalier, environnemental extraordinaire. Il y a la possibilité d'utiliser les terrains qui vont au-delà, quand on traverse la Deûle, dont on n'a pas encore décidé l'affectation. C'est peut-être la possibilité de revoir tout cet ensemble, il ne s'agit pas de créer quelque chose de nouveau mais de donner un petit coup de neuf et de refaire quelques aménagements au niveau de la culture et des loisirs.

Je constate en effet que dans notre ville, il y a beaucoup de gens qui n'ont pas de voiture et je suis toujours sidéré quand je vais au zoo, de voir beaucoup de Lillois et Lilloises, et les enfants surtout. C'est très familial, et c'est pour eux leur grand voyage. Il y en a d'autres qui pratiquent le jogging mais c'est autre chose.

Ce grand espace mériterait d'être peut-être revu et corrigé. Et c'est beaucoup.

Alors, il y a d'autres idées, je ne vais pas les défendre toutes, mais cela signifie qu'on peut vraiment voir loin.

Il faut se pencher aussi sur les portes de Lille, portes de la métropole, et en particulier, Rekkem, la porte frontalière. Les Belges flamands y tiennent beaucoup. Pour les Wallons, il faudra imaginer une autre porte, et là, ils veulent faire une expérience culturelle très intéressante liée à l'apprentissage des langues.

.../...

Voilà donc quelques exemples qui sont lancés.

D'autre part, il y a un projet qui nous dérange un peu mais qui, j'espère, sera soutenu c'est la Villa Gavrois. Je ne sais pas comment on peut passer 2004 sans avoir conclu sur ce dossier.

A un moment donné, je souhaitais le reprendre, Monsieur le Président du Conseil Général, vous aussi, les frères WILLOT sont toujours là, ils posent quelques problèmes. On m'appelle de Paris dès maintenant car il y a toute une organisation parisienne qui est très attentive. Vous vous en apercevez d'ailleurs par les papiers que suscite cette maison abandonnée.

Le problème n'est pas seulement de rénover, on demandera des crédits bien entendu mais cela dépendra aussi des crédits qu'on nous donnera. Je pense qu'il faut lui trouver une destination, et une destination sûre,

Il n'est pas souhaitable de disposer de bâtiments qui nous posent problème.

Vous le voyez, il faut discuter de tout cela, il faut avancer, il faut avoir vos idées, les nôtres.

Nous avons quelques années devant nous mais cela va vite. Donc, pour répondre à votre appel, puisque vous souhaitez y travailler les uns et les autres, je n'ai fait que lancer quelques pistes, étant entendu qu'il y en a d'autres. Mais ce n'est pas aujourd'hui que nous allons dévoiler tout notre projet, nous ferons cela ensemble ultérieurement.

Je vous consulte, c'est quand même une décision importante que de créer une association, de lui allouer une subvention indirecte pour qu'elle commence à vivre et confirmer le mandat de Monsieur FUSILLIER.

Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main ? l'ensemble du Conseil Municipal.

C'est décidé à l'unanimité. Merci beaucoup.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Madame AUBRY
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

99/661 - Création d'une plate forme d'initiative locale - Participation de la Ville - Subvention à l'Association « Initiative CLE »

Qui veut intervenir sur les rapports de Madame AUBRY ?

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, je souhaitais intervenir sur cette plate-forme d'initiative locale qui est en fait la réunion d'acteurs économiques et administratifs dans le bassin d'emploi de Lille.

.../...

J'ai un peu le sentiment que cette plateforme risque de faire redondance avec ce qui existe déjà au niveau de Lille-Métropole Initiatives. Et quand on voit l'efficacité des plates-formes d'initiative locale et des boutiques de gestion dans le cadre de la région, on ne peut être que relativement déçus par leurs résultats. Depuis 1993, c'est - 3,2% de créations d'entreprises. C'est vrai qu'il y a une insuffisance des fonds propres au démarrage des entreprises, mais je crois qu'on prend un mauvais pli puisque, dans cette plate-forme d'initiative locale, quand on regarde les sommes qui sont allouées, on se rend compte que le budget de fonctionnement est à peu près l'équivalent du fonds de dotation. Premier problème.

Deuxièmement le problème des créateurs d'entreprises est leur capacité à conduire, de manière pérenne, la gestion de l'entreprise qu'ils viennent de créer.

Et quand on s'adresse à un public créateur d'entreprise qui est chômeur, je pense que l'important pour ce type de public est de pouvoir, à la fois, expérimenter et conserver le bénéfice de certaines allocations.

Je suis aussi un peu étonné du taux de survie qu'on donne à ce genre d'opération puisque chacun sait que le taux de survie dépasse à peine les 50% au terme des cinq ans, ce n'est pas moi qui le dis, mais l'observatoire de l'agence pour la création d'entreprise. Cette analyse est confirmée par ce qu'a dit le Vice-Président de SAINTIGNON dans une autre enceinte, où il indiquait que quelles que soient les densités de réseaux d'accompagnement des créations d'entreprises, les taux de création d'entreprises sont sensiblement inférieurs aux moyennes nationales.

La création d'entreprise, c'est un choix de société, mais, sans multiplier à l'excès les structures qui existent sur la métropole lilloise, mais aussi en région, ce droit à l'expérimentation ne doit pas être une expérimentation pénalisante pour le créateur d'entreprise.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste deux ou trois points de repère. La plate-forme d'initiative locale n'a rien à voir avec Hellemmes Est Lille Métropole Services qui, comme chacun le sait, est une plate-forme qui permet de mettre à disposition de nos concitoyens des services à la personne sous toutes ses formes, et qui est une plate-forme téléphonique.

Là, il s'agit, selon des directives qui sont mises en place par l'ANVAR, de créer une plate-forme d'aide à la création de toutes petites entreprises, notamment sur notre territoire, par une intervention en fonds propres, dans le cadre de la capitalisation de ces petites activités à hauteur de 50.000 F sur un budget maximum de 250.000 F en capital, avec tout un processus d'aide en amont et de suivi de cette entreprise.

En effet, j'ai dit dans une autre enceinte que la création d'entreprises n'était pas le sport favori des Français et probablement pas non plus du Nord/Pas-de-Calais puisque nous connaissons des retards. Raison de plus d'ailleurs pour les combler.

Pour nous, à Lille, dix-septième du genre dans la région Nord/Pas-de-Calais après des expérimentations qui ont porté leurs fruits, nous allons accompagner les tout petits projets sur des petites capitalisations qui, aujourd'hui, ne sont pas servies par les différents outils mis en place dans le Nord/Pas-de-Calais en la matière.

.../...

Il y a là simplement un effort de mobilisation qui s'inscrit dans le cadre du plan local d'actions pour l'emploi que nous avons voté en début de mandat. C'était la 14ème ou 15ème et d'ailleurs dernière proposition puisque, ainsi, le Plan Local d'Actions que nous avons voté sera en tous points réalisé.

Monsieur le Maire - Très bien.

Ceux qui sont d'accord pour voter la proposition le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Avis contraire : néant

Abstention : le groupe du Front National

Le dossier est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/662 - Immeuble 88-90, rue d'Arras - Aménagement de bureaux et de salles de cours - Appel d'offres ouvert.

Adopté.

POLITIQUE DE LA VILLE

99/663 - Mission Locale de Lille - Crédit Loisirs - Subvention de la Ville.

99/664 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions nouvelles et reconduites - Participation de la Ville - Seconde répartition.

99/665 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Participation de la Ville - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/666 - Changement d'appellation de structures bénéficiaires de subventions de la Ville.

99/667 - Requalification des Portes de Fives.

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

99/679 - Budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats de l'exercice 1998.

99/680 - Budget Supplémentaire 1999 - Section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.

Adoptés.

.../...

99/681 - Ville de Lille - Budget Supplémentaire - Exercice 1999.

(voir discussions et vote infra)

99/682 - Budgets Primitif et Supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1999.

99/683 - Indemnité de Conseil à Monsieur le Trésorier Principal de Lille-Municipale - Budget du service extérieur des Pompes Funèbres.

99/684 - Union Nationale des Combattants - Remplacement d'un drapeau - Subvention exceptionnelle.

99/685 - Association Quartiers et Avenir - Organisation d'une manifestation à Lille le 18 août 1999 - Subvention exceptionnelle.

99/686 - Fédération Nationale des Sociétés d'Economie Mixte - Organisation du 33ème congrès national des SEM à Lille du 21 au 23 septembre 1999 - Subvention exceptionnelle.

99/687 - Le Forum des Communautés Chrétiennes - Organisation d'un rassemblement à Lille les 11 et 12 mars 2000 - Subvention exceptionnelle.

99/688 - Dette communale - Renégociation d'un prêt consenti en 1995 par la Depfa Bank Europe et le Comptoir des Entrepreneurs.

99/689 - Dette communale - Divers prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Réaménagement au 25 novembre 1999.

99/690 - Association Ecole et Famille Hellemmes Saint-Denis - Reconstruction de classes maternelles de l'école privée Saint-Joseph à Hellemmes - Emprunt de 2.000.000 de F - Garantie financière de la Ville.

99/691 - Opération Arsenal des Postes - Avance de trésorerie à la SAEM SORELI.

99/692 - Gestion de trésorerie - Proposition de lancement d'un appel d'offres.

99/693 - Réussir le Plan Lillois d'Insertion Economique - Cession de créances.

Adoptés.

INFORMATIQUE

99/694 - Contrat de maintenance des routeurs de communication pour la consultation de la gestion financière - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

99/695 - Fournitures de matériels pour le réseau téléphonique - Lancement d'un appel d'offres.

99/696 - Fournitures de matériels de téléphonie - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Adoptés.

.../...

DECENTRALISATION

99/697 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

99/698 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

Adoptés.

LOSC

99/864 - Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive - LOSC Lille Métropole - Cessions des actions de la Ville - Délibération n° 99/444 du 9 juillet 1999 - Observations préfectorales - Retrait de la délibération.

Monsieur le Maire, j'insisterai sur deux dossiers, le budget supplémentaire, et naturellement le dossier du LOSC qui est venu s'ajouter en urgence à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

Le budget supplémentaire assez rapidement parce que, conformément à ce que nous avons souhaité, ce Budget Supplémentaire est finalement assez peu significatif au niveau des sommes qu'il mobilise en inscriptions nouvelles de ce que l'on pourrait appeler un budget supplémentaire dans bien d'autres Collectivités.

Nous avons souhaité, il y a plusieurs années, que le Budget Primitif soit le budget des choix politiques fondamentaux de la politique municipale, que le budget supplémentaire ne soit qu'un budget d'ajustement au même titre que les Décisions Modificatives que nous apportons de Conseil Municipal en Conseil Municipal, et en fait, si ce budget supplémentaire s'appelle ainsi, c'est parce qu'il est le moment où l'on inscrit tous les reports d'investissement et de fonctionnement qui ont été constatés et arrêtés lors du vote du Compte Administratif.

C'est la seule raison qui explique que les documents qui vous ont été transmis, et qui ne sont pas ceux sur lesquels nous avons travaillé en Commission des Finances, pour qu'il y ait une vraie transparence dans la manière dont nous travaillons, mobilisent plusieurs centaines de millions de francs puisqu'il s'agit d'inscrire à la fois en recettes et en dépenses les reports des exercices précédents.

Alors, quand on regarde sur le fond la réalité des dépenses et des recettes nouvelles de ce Budget Supplémentaire, on constate en investissements un petit 50 MF de dépenses nouvelles, et encore parmi ces 50 MF, 48,5 exactement, 20 MF qui concernent un remboursement anticipé d'emprunts et le emploi de subventions d'indemnités d'assurance, c'est-à-dire pas réellement une dépense nouvelle.

6 MF qui concernent des opérations d'ordre.

Le reste, 21 MF, étant des inscriptions nouvelles de crédits de paiement dans le cadre des autorisations de programmes que nous avons déjà décidées pour l'essentiel, c'est-à-dire la mise en œuvre de décisions politiques d'autorisations que nous avons prises en ce qui concerne l'investissement.

En fonctionnement, 21 MF de dépenses nouvelles couvertes par le disponible du Compte Administratif sur le solde du premier rôle complémentaire fiscal de l'année. Quand on perçoit les impôts, on a une notification des services du Trésor qui nous indique la masse fiscale qui va être perçue par la Ville de Lille, et il y a des ajustements pendant l'année, trois, quatre quelquefois. Ces ajustements s'appellent les rôles complémentaires.

.../...

Là, sur le premier rôle complémentaire fiscal de l'année, nous utilisons quelques millions de francs pour répondre aux demandes qui existent en matière de fonctionnement.

Ces dépenses, ce sont essentiellement des ajustements. Le contingent d'aide sociale dont -je le dis devant le Président du Conseil Général, en le saluant pour cette évolution, et je salue à travers lui à la fois le Président du Conseil Général et le législateur puisque cela concerne les deux- la prochaine disparition au profit de la couverture maladie universelle permettra aux communes centres de pallier les effets défavorables des actuels critères de répartition.

Cela commencera l'année prochaine et cela s'appliquera en année pleine, à partir de 2001.

Un renforcement aussi de la ligne du personnel pour 2,5 MF, à rapprocher des 560 MF du Budget Primitif ;

Et un remboursement de 2,5 MF de la ligne « fluides » puisque nous ajustons l'inscription à la réalité des dépenses sur le fonctionnement.

Voilà, Monsieur le Maire, rapidement présentés les quelques éléments nouveaux de ce Budget Supplémentaire qui est plus, à vrai dire, une Décision Modificative assez modeste à côté de l'ensemble des reports de crédits du budget 1998 inscrits au Compte Administratif.

J'en viens, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, au dossier du LOSC pour redonner une explication que nous avons dû donner depuis lundi dernier et faire une proposition en votre nom au Conseil Municipal.

Dès 1991, dans le cadre d'un plan de restructuration et de redressement du LOSC que nous avons engagé à l'époque avec l'accord quasi unanime du Conseil Municipal, et le soutien, qui ne s'est pas démenti, de la quasi unanimité du Conseil Municipal depuis cette date, nous avons décidé le redressement du LOSC en vue, nous le disions à l'époque, de demander aux partenaires économiques de prendre en charge les destinées de l'équipe professionnelle du LOSC une fois que la situation serait rétablie.

C'est ce que nous avons décidé de faire au début de cette année, et c'est ce que nous avons décidé au Conseil Municipal du 5 juillet dans une mécanique juridique sur les détails de laquelle je ne reviens pas, mais qui nous conduisait à céder le club pour deux tiers de ses actions à des candidats à la reprise du LOSC qui s'engageaient à acheter le LOSC au prix estimé au bilan comptable des actions, bilan comptable effectué par un commissaire aux comptes et ratifié par la Ligue Nationale de Football, et à injecter dans le budget de fonctionnement du LOSC une somme de 15 MF.

Conformément au texte auquel nous nous référons pour réaliser cette cession qui est le décret de la loi sur le sport qui a traité de la cession des clubs sportifs, nous avons soumis cette procédure au Préfet. Et le Préfet nous a fait savoir, lundi dernier, que s'il ne pouvait pas contester sur le fond la décision que nous prenions, pas plus que l'estimation, qui est une estimation de nature économique à laquelle nous arrivions, il souhaitait que l'on se réfère non pas au texte sur la cession des clubs sportifs, mais à deux textes de loi, l'un de 1986, l'autre de 1994, sur la privatisation des entreprises du secteur public en France.

Pourquoi souhaitait-il cela ? Ces deux lois sont de 1986 et 1994, et en février 1995, il y avait eu une circulaire du Ministère de l'Intérieur au Préfet disant que chaque fois qu'une collectivité locale voulait céder ses actions dans une société d'économie mixte et que cette cession conduisait la collectivité locale à perdre la majorité, il fallait assimiler ces sociétés d'économie mixte locales à des entreprises de secteur public. Donc appliquer les lois de 1986 et de 1994.

.../...

Je dois dire que, à la limite, comme il y a deux textes qui traitent du même objet, nous pourrions contester sur le plan juridique, mais nous n'avons aucune envie de contester parce que, d'une part, cela nous ferait perdre du temps, et si le LOSC a un destin sportif, M. le Maire, vous avez voulu le souligner, qui semble s'éclaircir, il faut que, résolument, nous cédions ce club pour que les nouveaux actionnaires puissent préparer la saison prochaine ; et d'autre part, qui pourrait se plaindre que, pour la première fois en France, un expert accepte d'évaluer le prix des actions d'un club de football autrement que par la seule valeur comptable. Puisque c'est bien cela l'enjeu de cette expertise.

L'expertise qui nous conduit au prix de 3 francs l'action est une expertise comptable qui s'arrête sur les comptes de résultat de l'entreprise. Si c'était une entreprise avec des actions, et s'il y avait des bénéfices à distribuer, il n'y aurait pas de bénéfices à distribuer sur les actions du LOSC. Pas encore, Monsieur le Maire !

L'expertise que nous demande le Préfet est une expertise qui, éventuellement -ce n'est pas à nous de le dire, mais à l'expert- pourrait intégrer des biens qui ne sont pas des biens pris en compte dans le bilan comptable. Par exemple -mais cela n'a jamais été fait en France, ce n'est pas notre problème, c'est celui de l'expert- les valeurs joueurs.

Les « valeurs joueurs », qu'est-ce que cela veut dire ? C'est la valeur du joueur au mois de juillet, au moment où nous l'avons décidé ? La valeur aujourd'hui ? Ou la valeur des joueurs en fin de saison si nous passons en première division ? Cela passe de 1 à 5 ! Ou c'est la valeur du même joueur qui était à 1 en juillet, qui est à 10 aujourd'hui, qui se casse la jambe demain, et qui ne vaut plus rien ? C'est tout le problème des expertises qui concerne un monde qui n'a jamais été expertisé en tenant compte des biens immatériels

Monsieur le Maire - C'est affreux

M. ROMAN - Oui, c'est affreux, mais cela nous échappe, M. le Maire. Cela appartient à l'expert à partir du moment où on en désigne un.

Le Préfet, pour prendre cette décision, a consulté trois Directions : la Direction Générale des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur, sa tutelle, Bercy puisqu'il s'agit d'une opération financière, et la Fédération Française de Football qui est la seule habilitée à donner un avis sur le monde du football dans les décisions publiques, qui a répercuté sur la Ligue Nationale de Football, qui elle-même a répercuté sur la D.N.C.G., la D.N.C.G. étant le lieu où sont examinés les comptes de tous les clubs.

Ce qui veut dire que dans le lieu où on examine les comptes de tous les clubs de football en France, on a souhaité qu'il y ait aussi une expertise extérieure.

Donc, je crois qu'il faut y aller, et c'est ce que nous vous proposons. Je le crois d'autant que dès que nous avons su cela, j'ai pris contact avec Bernard LECOMTE, le Président du LOSC, avec qui nous travaillons en très étroite liaison sur l'ensemble des problèmes qui concernent le LOSC et sur cette question en particulier.

J'ai pris contact, et je les ai rencontrés, avec Monsieur GRAILLE et DAYANT, nos investisseurs, en leur disant : cette décision du Préfet vous conduit à pouvoir reprendre votre liberté dès aujourd'hui. Si vous me dites aujourd'hui que vous voulez reprendre les 5 MF que vous avez déjà mis en trésorerie dans le Club, vous pouvez le faire. Et nous devons vous les rendre. Cela nous mettrait dans des difficultés, mais vous pouvez le faire. Vous avez le droit de le faire, il n'y a plus de contrat qui vaille entre vous et nous puisque le Préfet nous demande de modifier la procédure.

.../...

Et ils m'ont dit, ce qui, finalement, fait d'un mal un bien : nous vous confirmons notre détermination. Nous avons mis 5 MF dans le budget, nous nous engageons à mettre 2,5 MF comme le prévoit le protocole d'accord. Nous devions avoir un comité de suivi la semaine dernière, nous l'avons annulé à cause de la lettre du Préfet. Nous pouvons les mettre dans les jours qui viennent, mais nous confirmons notre volonté d'acquiescer le Club.

J'ai ensuite, Monsieur le Maire, et j'en termine, réuni l'ensemble des élus municipaux qui représentent la Ville au Conseil d'Administration du LOSC, donc Monsieur CACHEUX, Monsieur BURIE, Monsieur BIENVENU, Monsieur DEGREVE, et j'ai évoqué la situation telle qu'elle se présentait afin de proposer ce soir deux choses, ou plutôt trois, au Conseil Municipal.

La première est formelle. Il s'agit de satisfaire à la demande du Préfet qui nous écrit une lettre nous demandant de reprendre la procédure.

La deuxième est de nommer un expert. Et comme nous ne voulons pas le nommer nous-mêmes, nous avons interrogé le Président du Tribunal de Commerce pour qu'il nomme lui-même l'expert. Nous vous demandons de prendre acte du fait que nous demanderons à l'expert nommé par le Président du Tribunal de Commerce, nous attendons son ordonnance ou sa décision dans les minutes qui viennent, -peut-être cela viendra-t-il avant la fin du Conseil- mais en tout état de cause, nous demandons au Conseil Municipal d'acter que l'expert qui sera nommé par le Président du Tribunal de Commerce effectuera cette mission d'expertise dans le mois qui vient.

Et la troisième chose, pour que les choses soient vraiment articulées sur les lois de 1986 et 1994, dans ces lois, à côté de l'expertise, il y avait une Commission de la Privatisation qui était mise en place, cette commission étant destinée à recevoir l'avis de l'expert sur l'évaluation et à proposer à l'Exécutif, au Gouvernement en l'occurrence, et ici à l'Exécutif municipal, la privatisation, la cession.

Donc, nous vous proposons d'officialiser la Commission qui existait jusqu'à présent avec les administrateurs du LOSC élargie aux Présidents de l'ensemble des Groupes politiques du Conseil Municipal pour préparer le Conseil Municipal du 13 décembre où, je l'espère, nous pourrons en toute conformité avec les souhaits du Préfet, procéder à la cession de nos parts pour faire de la Société d'Economie Mixte du LOSC une société anonyme à objet sportif, et faire en sorte que les destinées du LOSC deviennent celles des nouveaux actionnaires que nous aurons choisis.

Voilà, Monsieur le Maire, j'ai été un peu long, mais je crois qu'il était nécessaire de donner l'ensemble des explications.

Monsieur le Maire - C'était très bien. De cette façon, le Conseil Municipal est bien informé.

J'ouvre la discussion.

C'est Monsieur DECOCQ qui commence ?

M. DECOCQ - On peut peut-être discuter tout de suite du LOSC et revenir sur le Budget Supplémentaire après... C'est comme vous voulez

Monsieur le Maire - D'accord.

Puisqu'on est sur le LOSC, autant intervenir sur ce sujet tout de suite.

Donc, c'est Monsieur BIENVENU.

.../...

M. BIENVENU - Merci, Monsieur le Maire.

Tel que Bernard ROMAN vient d'exposer le dossier, nous sommes d'accord, nous avons travaillé ensemble, et il n'y a pas de difficultés particulières. Ce qu'il faudrait, c'est que cet expert travaille rapidement parce que cela permettra d'éclaircir une situation qui n'est pas très claire malgré tous nos efforts.

Ceci étant, nous avons bien noté que les investisseurs avaient décidé de continuer leur action financière au niveau du club. Il serait quand même souhaitable de bien préciser à MM. GRAILLE et DAYANT que nous comptons sur eux pour l'échéancier qui était prévu et qui n'est pas tout à fait respecté. Les 2,5 MF devaient être versés fin septembre, ils ne l'ont pas été. Donc, cela pose quelques difficultés de trésorerie au club, et il serait souhaitable qu'à travers le dossier que vous venez de présenter ce soir, on soit un peu plus vigilant sur la gestion de trésorerie du club.

Je pense que c'est important pour pouvoir faire vivre l'association qui, elle-même, a en charge le centre de formation.

Si on veut éviter quelques difficultés au niveau des rapports entre les dirigeants du Club et les investisseurs, il serait souhaitable que le calendrier soit respecté.

En ce qui concerne la valeur de l'action, celle-ci a été évaluée, par bilan, à 3 francs. Le Préfet n'a pas accepté ces calculs. Que je sache, les résultats au 30 juin 1999 sont moins bons que ceux de l'année dernière, et si on fait faire l'expertise comptable par un commissaire aux comptes, on risque d'arriver à une valeur qui sera inférieure à 3 francs. Donc, je ne vois pas bien la manœuvre. Je pense que le Préfet a voulu travailler avec un parapluie. Bien lui en fasse, mais je crois qu'on va arriver à des solutions et à des résultats qui vont le décevoir.

En ce qui concerne cette partie financière, dont acte. Ce que l'on souhaite, c'est qu'on aille très vite pour que le club puisse avoir des bases financières et donc ne pas avoir de problèmes de trésorerie.

Le dernier problème qui est à régler au niveau du LOSC, M. le Maire, c'est le problème du stade. On n'en a pas parlé, mais je profite de rattacher cette question à la délibération. Le 9 juillet dernier, lors du Conseil Municipal, vous aviez évoqué le problème du stade, vous aviez dit que nous aurions un rapport dans les trois mois. Nous y sommes, et nous n'avons pas encore de décision sur ce stade.

Vous avez toujours dit que la Ville aiderait le LOSC si le LOSC marquait des buts. J'espère que cela ne vous a pas échappé, mais le LOSC marque des buts !

Vous êtes venu, et nous étions très contents de vous voir. Vous avez raté le but à la mi-temps, c'est dommage car c'était un très beau but, mais vous avez vu qu'on avait une équipe qui jouait bien et que cette équipe qui marquait des buts avait droit à un grand stade. Il est dommage qu'aujourd'hui nous n'ayons toujours pas de dossier concernant ce projet. Il y a des gros problèmes de financements, et cela peut coûter beaucoup d'argent.

Comme vous le savez, nous avons toujours souhaité avoir une grande équipe régionale. Aujourd'hui, nous l'avons, et j'ai l'impression qu'on va enfin avoir une équipe lilloise en D.1. Si cela continue, elle sera la seule de la région à être en Division 1, et nous aurons enfin cette grande équipe régionale que l'on souhaitait depuis longtemps.

.../...

En ce qui concerne le stade, nous souhaitons que celui-ci fasse partie de vos préoccupations, sinon je ne vois pas comment le LOSC pourrait jouer dans de bonnes conditions.

Voilà la question que je voulais vous poser, Monsieur le Maire.

Merci.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU, c'est une question qui m'obsède... ! Je vous ai entendu vous exprimer sur les finances de la Ville depuis dix ans, et derrière le stade se pose le problème financier... ! Vous avez parlé de fiscalité, etc... Je suis pour, mais j'essaie de négocier avec l'Etat, avec la Région, pour avoir des subventions. Et ce n'est que lorsqu'on aura fait le tour de table complet que l'on pourra délibérer ici en Conseil Municipal. Une fois qu'on aura trouvé l'argent, cela ira très vite. Si vous pouvez nous aider, cela nous faciliterait les choses, ou être moins sévère dans vos commentaires financiers

M. BIENVENU - Vous avez su faire Euralille, vous pouvez faire un stade

Monsieur le Maire - Le football n'excuse pas tout, cela nécessite aussi d'avoir de bonnes finances.

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Pour commencer mon propos, je pense que non seulement Alain BIENVENU, mais également nos amis les Personnalités

M. ROMAN - Monsieur le Maire, j'ai oublié de signaler que Monsieur BROCHEN participait avec nous à ce comité de suivi.

M. DEGREVE - Je ne voulais pas à ce point vous perturber, Monsieur ROMAN, mais c'est pour rappeler les faits. Et vous allez être étonné, puisque c'était surtout pour vous dire que, les uns et les autres, nous avons particulièrement apprécié la façon dont vous avez mis en œuvre, en ordre et en orchestration les événements dans une totale transparence, et en direct avec l'ensemble des groupes de la Majorité et de l'Opposition.

Nous avons vécu avec nos intempérances individuelles et collectives, mais avec une volonté qui était de résoudre ce problème. Et si je m'autorise à prendre la parole, c'est pour rappeler que c'est un jeune Premier Ministre, encore Premier Ministre en 1983, qui avait posé ce problème du sport professionnel et où on a eu un champ d'expérimentation après à Lille, mais là comme Maire de Lille et non plus comme Premier Ministre, avec la mise en place de la S.A.E.M.

Nous trouvons un point d'articulation avec la nouvelle loi de Madame la Ministre qui a raison, y compris de taxer à hauteur de 5% les revenus télévisuels des grands clubs sportifs pour réinjecter cet argent dans le sport amateur. Il y a une situation hybride au niveau des textes, et le fait que nous ayons une avancée au niveau des structures qui ont été mises en œuvre à Lille, par rapport à cette espèce d'imbroglio juridique et comptable qu'évoquait Bernard ROMAN, nous amène à remettre en œuvre ce chantier sur lequel nous nous étions tous mis d'accord. Donc, il n'y avait pas divergence, mais convergence, et ensuite, il y a un problème d'articulation entre les décrets d'application et deux lois qui n'ont rien à voir avec la loi qui gère le sport aujourd'hui.

Ce qui montre qu'il reste des espaces au capital financier pour se retrouver autrement.

.../...

Pourquoi dis-je cela ? On a eu raison à Lille de résister -et je rends hommage encore à Bernard ROMAN qui a su mettre cela en harmonie avec l'ensemble des Groupes- à l'ensemble de ces manœuvres. En effet, tout le monde sait très bien ici que mettre en place une évaluation d'incorporels sur un club sportif est du domaine de l'irréel.

Les moins 7 matches dont on parlait tout à l'heure fait un Djezon BOUTOILLE à 500.000 F, les plus 7 matches font un Djezon BOUTOILLE entre 10 et 12 MF.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Et qui prend acte de ?

Cela n'a pas de sens. Ce qui a un sens, c'est que le projet que nous avons en commun est réalisé, et maintenant que nous avons un club qui s'assoit sur son association, qui a fait un travail énorme au niveau de la jeunesse, qui permet d'avoir aussi des accessits en termes de joueurs, pas seulement sur le marché financier, mais par la production culturelle de formation que nous avons mise en œuvre depuis plus de cinq ans, commence à porter ses fruits.

Quand cela en arrive là, cela commence à agacer, mais chacun peut y trouver d'autres intérêts. Je pense que nous avons eu raison, et je ne me plains pas de la sagesse collective de l'ensemble des groupes qui ont permis de maintenir notre position en tant que Ville. Parce qu'elle est celle de la sagesse et de la reconnaissance des efforts qui ont été faits par le club et par la formation.

Il nous faut remettre, en fonction des textes, les délibérations qui nous permettront de faire en sorte que cela colle parfaitement juridiquement dans la cession et l'évaluation. Et nous le ferons.

De là à aller jusqu'à demander à ce que la responsabilité collective soit celle des Collectivités locales et territoriales pour dire que l'irrationnel, ce sont elles qui doivent en être juges, nous pensons collectivement aussi qu'il n'en est pas question, et que s'il y a des maîtres d'œuvre en la matière, ils doivent pouvoir désigner leur propre expert. Nous ne désignerons pas notre propre expert, c'est bien ce que Bernard ROMAN a conclu tout à l'heure, le Tribunal le désignera lui-même.

Cela nous semble une bonne chose et une chose pérenne, surtout pour l'avenir parce que, au travers de la situation de Lille, il y aura encore en France, une dizaine ou une douzaine de cas qui vont s'avérer identiques dans le cadre de la mutation de la loi sur le sport.

La procédure, la méthodologie que nous mettons en œuvre n'est pas seulement une bonne chose pour le LOSC, mais également sur la mise en place d'une réponse d'éthique sur la façon de procéder, la façon de mettre en œuvre et de veiller à ce que, entre sport professionnel, sport spectacle, et la nécessité de retrouver la richesse de formation dans les centres de formation des joueurs, les équilibres financiers puissent, demain, nous donner en France une configuration de l'ensemble du football français, qui prenne en compte le travail qui a été fait ici, pas seulement aujourd'hui, mais qui est fait depuis plusieurs années, pour trouver des réponses qui permettent à la fois de maintenir le sport de haut niveau et le sport spectacle, et prendre en compte toute la nécessité d'investissement auprès de la jeunesse et du comportement sportif. L'éthique qui est nécessaire pour le développement de l'image du football en France.

C'est pour cela que nous voterons cette délibération.

Monsieur le Maire - Très bien.

.../...

Cette délibération est la confirmation d'un mandat. J'ai chargé Monsieur ROMAN de suivre cette affaire, il la suit bien. Il vous est donc demandé de voter la délibération et de confirmer le mandat pour aller jusqu'au bout de la mise en place de notre politique sportive à l'égard du LOSC.

Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal.

Unanimité ! Très bien.

Sur le budget, Monsieur DECOQC.

M. DECOQC - En réalité, Monsieur le Maire, j'accepte bien volontiers de rester dans le droit fil du débat qui vient d'avoir lieu à propos du LOSC, et puis de raccourcir mon intervention sur le budget supplémentaire. C'est vrai que ce ne sont pas les quelque 50 MF de dépenses nouvelles qui vont hypothéquer durablement et durement les recettes de l'an 2000 et l'effort que devra faire la Municipalité en l'an 2000. Par contre, c'est vrai que les Lillois sont extrêmement attentifs à ce qui se décide ici, y compris ce soir.

Nous avons pris une bonne décision, mais lourde aussi de conséquences financières sur Lille 2004. Nous venons d'en prendre une autre très sympathique, très positive, et ainsi de suite. C'est normal, c'est la vie municipale. Elle est comme cela, et vous évoquiez tout à l'heure les réussites, la mutation de la métropole en général et de Lille en particulier.

Mais actuellement, les feuilles d'impôts tombent et les Lillois sont particulièrement sensibles à nos discours aux uns et aux autres. Je voudrais me recalculer sur cette question parce que je crois que ce ne serait pas rendre un service à la démocratie municipale et à notre débat que de faire semblant d'ignorer ce que des Lillois -nombreux- nous disent actuellement, selon les cas, leur mécontentement ou leur incompréhension.

Qu'en est-il en réalité ? Il en est que les impôts, en dépit de ce que vous aviez annoncé, en dépit de la progression très mesurée de l'imposition locale inférieure en 1999 à l'inflation, soit 0,28% pour une inflation à 0,30%, le niveau de fiscalité tel qu'il est vécu à ce jour, et tout particulièrement la taxe d'habitation, reste très élevé. En effet, ce taux a subi -personne ne l'a oublié, et personne ne l'oubliera de sitôt, pas même vous, M. le Maire- le bond considérable de 1997 où la taxe d'habitation avait progressé en moyenne de 27,16%, plaçant Lille au troisième rang derrière Nice et Nancy, des 37 villes de plus de 100.000 habitants (cf Les Echos, 29 avril 1997).

Aujourd'hui, la cotisation moyenne part communale et intercommunale, reste largement au-dessus de la moyenne des 50 premières villes de France, avec 3.650 F contre 2.805 F de moyenne (cf la revue Challenge d'octobre 1999).

Avec un taux 99 de 36,5%, taux cumulés Ville et Communauté, Lille est encore classée dans le quinté de tête des 100 premières villes de France pour ce qui concerne la hausse du taux de la taxe d'habitation depuis 1995.

Quelles sont au fond les conséquences de cette situation ? Nous en voyons au moins trois.

La première, ce caractère élevé du taux de la taxe d'habitation n'est pas sans effet sur la construction de l'image médiatique de Lille. Lille est perçue à juste titre, il faut le dire, on le voyait encore récemment dans "La Voix du Nord", comme une ville « chère ». La "Voix du Nord" écrivait sans ambiguïté « Lille, ville chère, on s'en doutait ».

.../...

On fait beaucoup d'efforts, vous faites beaucoup d'efforts, nous essayons par notre confrontation de faire beaucoup d'efforts en luttant contre l'augmentation de la fiscalité, et finalement, cette augmentation ne participe pas de la bonne image de la ville.

Je sais bien que nous appelons de nos vœux cette mutation que vous évoquiez, et encore heureux qu'il y ait cette mutation, mais on peut aussi douter de l'attractivité de la ville par rapport à cette fiscalité.

Et, disons-le tout net, cette fiscalité élevée a une réalité sociologique et politique qui va à l'encontre de l'objectif de mixité sociale qui est souhaitée ici et là, en tout cas très sincèrement sur les bancs de votre Opposition.

A lire le journal de Lille, sur 80.000 contribuables lillois, vous évoquiez ce chiffre en novembre 1997, les deux tiers ne paient pas de taxe d'habitation, ou paient une taxe d'habitation dégrèvée. Je sais bien l'objection qu'on me fera, et notre collègue Bernard ROMAN, à l'époque, disait -et je comprends son point de vue- : "cette difficulté existe pour les classes moyennes supérieures qui ne bénéficient pas de dégrèvement et qui doivent assumer les charges d'une ville centre, d'une métropole d'un million d'habitants".

Chacun peut comprendre ce point de vue et nous ne sommes pas contre une forme de solidarité, simplement je vous livre le constat tel qu'il est et tel qu'il est vécu par ces classes dites « moyennes supérieures » comme les appelle Bernard ROMAN.

L'essentiel est de savoir où nous allons, Monsieur le Maire, et je crois que nous aurons l'occasion, que vous aurez l'occasion d'en débattre. Dans votre conférence de presse de rentrée, vous avez déclaré : « il faut baisser les impôts sur Lille, revenir à une stabilisation à taux zéro », en prenant soin d'ajouter au passage -et ceci prend une connotation par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure sur Lille-Lomme- : « de toute façon l'association Lille-Lomme dépend d'une fiscalité harmonieuse ».

Alors là, nous réfléchissons un peu et nous disons : au fond, tout le monde fait de la politique, l'an 2000 se profile à l'horizon, on va sans doute assister à une baisse des impôts en l' an 2000. Mais si nous mettons ça en perspective avec votre récente proposition, ou en tout cas, votre intervention au Conseil de Communauté sur la taxe professionnelle unique, dont je rappelle à l'ensemble de mes collègues que ce sera une taxe unique pour les 86 communes de la métropole, à un moment donné, il y aura bien quelque part un phénomène de compensation entre la Communauté Urbaine et les communes si nous adoptons ce taux de taxe professionnelle unique et cela aboutirait à pénaliser certaines collectivités.

On comprend que, mécaniquement, logiquement, ce n'est pas le moment de baisser les impôts des ménages qui amènerait une baisse de la taxe. Ou alors, c'est que, quelque part, on ne croit pas ici dans cette Mairie à la taxe professionnelle unique alors qu'on en parle à la Communauté Urbaine.

Enfin, il y a beaucoup de questions, Monsieur le Maire, et pour terminer mon propos, je dirai qu'il y avait en 1981 une formule vilaine je la reprendrai malgré tout, par un parallélisme d'effort, il ne suffit pas de dire que les impôts vont baisser, il faut dire lesquels et quand.

Nous attendons dans les semaines et les mois qui viennent beaucoup d'éclaircissements sur cette question, et surtout en pensant à l'espèce de cohérence qu'il y a entre votre volonté de baisser les impôts et le souci de la taxe professionnelle unique.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Je voudrais dire quelques mots sur ce propos mesuré dans le ton de notre collègue DECOCQ.

Peut-on à Lille dire que nous n'avons pas augmenté la fiscalité de 9 points en 1996 ?
Non. Nous l'avons fait.

Peut-on dire à Lille que nous n'avons pas augmenté la fiscalité de 4,5 points en 1997 ?
Non, nous l'avons fait.

Mais on peut aussi dire que, de 1987 à 1999, soit 13 ans de fiscalité, cela a été les deux seules années où nous avons augmenté la fiscalité d'une manière significative à Lille. Tout le reste du temps, 8 exercices à taux zéro, de 1987 à 1995, et ce n'était pas pour préparer les prochaines élections puisque, depuis deux exercices déjà, nous sommes à un taux inférieur à celui de l'inflation.

Les choses sont simples, en 1987, redisons-le simplement puisque vous avez posé le problème d'une manière constructive, avant le T.G.V., avant Euralille, avant les grands défis, nous avons décidé de faire une fiscalité à taux zéro pendant tout le mandat qui se profilait, de 1989 à 1995. Nous l'avons fait, mais à ce moment-là se sont posés aux décideurs lillois, et particulièrement aux décideurs politiques, mais pas seulement à eux, la possibilité de répondre à des enjeux fabuleux qui se présentaient à Lille. Mais on aurait pu laisser partir le croisement des T.G.V. à Amiens. On aurait pu ne pas faire Euralille. On aurait pu maintenir l'ancienne Foire Commerciale pour accueillir des congrès de deuxième zone en Europe, alors que nous accueillons aujourd'hui les plus grands congrès européens à Lille Grand-Palais.

On aurait pu laisser passer tout cela. On a dit : on a pris un engagement, celui du taux zéro, mais tout cela, on ne peut pas le laisser passer. Donc, on l'a fait, et on a haussé la ville à un niveau où elle n'aurait jamais été si nous ne l'avions pas fait. Mais c'est vrai, après 1995, on s'est rendu compte qu'en deux ans, il fallait rattraper un investissement lourd que nous avons fait. C'était nécessaire de le rattraper, mais c'était nécessaire aussi pour les finances de la Ville de le faire. Nous l'avons fait en deux ans, cela a été dur, et effectivement, nous avons demandé un effort aux Lillois en leur disant : comment peut-on vous rendre cet effort ? En permettant à Lille de se développer, finalement en faisant en sorte que vos enfants puissent trouver de l'emploi plus facilement à Lille que si on ne l'avait pas fait. Et c'est effectivement ce qui est en train de se passer.

Les bonnes nouvelles qu'évoquait Pierre MAUROY tout à l'heure, on ne les aurait pas si on n'avait pas fait ce qu'on a fait. Le Plan Emploi Jeunes, on ne pourrait pas le faire au niveau de la Ville de Lille, si on n'avait pas les moyens de le faire aujourd'hui, tout en maintenant une fiscalité raisonnable.

Je ne parlerai pas de l'avenir parce que nous sommes un orchestre qui fait peu de fausses notes, avouez-le, Monsieur DECOCQ, mais nous avons un chef d'orchestre, et le chef d'orchestre va nous donner le la sur la fiscalité de l'année prochaine. Il l'a déjà dit d'ailleurs, et ce n'est pas la fiscalité de l'année prochaine, mais sur une évolution à moyen terme.

Ce que je veux dire, c'est que nous sommes aujourd'hui dans une situation budgétaire où nous pouvons maîtriser notre navigation. Pour quelles raisons ? Parce que l'endettement que nous avons souscrit notamment dans les années 90-95 pour mener à bien ces grands projets, nous avons réussi à les résorber d'une manière extrêmement significative depuis maintenant 4 ans. L'annuité de la dette va diminuer d'un quart en cinq ans, et nous avons commencé d'une manière très significative. Nous sommes à 16 ou 17% de diminution de l'endettement de la ville, et en ce qui concerne l'annuité

.../...

de la dette, c'est-à-dire ce qu'on rembourse chaque année, une baisse significative chaque année programmée sur la perspective des prochaines années.

Ce qui veut dire que, sans réduire d'une manière significative nos politiques, en maintenant la possibilité d'avoir des axes politiques, nous pouvons freiner, ralentir le train du bateau tout en profitant de l'enrichissement que nous avons eu par le passé.

Donc, non, nous n'avons pas augmenté la fiscalité. Si vous regardez la période 87-99, l'augmentation de la fiscalité est de 1,2% par an. On est à 2% sur l'ensemble des villes de même strate au niveau national.

Il y a certes l'exonération qui est venue en 1997 compenser un manque à gagner pour la Ville qui a pesé sur un certain nombre de familles, notamment celles que j'évoquais tout à l'heure, les classes moyennes qui ont été touchées cette année-là. Mais globalement, 1,2% sur une période de 12 à 13 ans, c'est-à-dire moins que la moyenne nationale. Cela dit, nous sommes chers à Lille, trop chers, nous le savons, mais nous sommes chers pour une raison que je vous demande de ne jamais oublier.

Les taux que nous décidons s'appliquent sur des bases. Or, ces bases, nous n'y sommes pour rien, elles ont été calculées en 1970. Et savez-vous que les bases Nord/Pas-de-Calais sont d'un tiers inférieures à la moyenne des bases françaises ? En effet, en 1965-1970, lorsqu'on a calculé les valeurs locatives en France, le tissu urbain dans le Nord/Pas-de-Calais était dans un état lamentable. Pour avoir 10 F dans le Nord/Pas-de-Calais, il faut un taux sur des bases plus élevé que dans la moyenne de la France. Et quand je vois des revues très spécialisées comparer non pas les revenus fiscaux, parce que ce sont des chiffres justes, mais des taux, et que toutes les villes du Nord se retrouvent en premier, ce n'est pas un hasard, c'est parce que, dans le Nord, les bases fiscales sont les plus basses, et pour avoir 10 F dans le Nord, il faut un taux un tiers plus élevé que dans les villes du sud de la France ou que dans la région parisienne.

Il faut donc aussi regarder cela avec une certaine modération. Il faut voir comment enfin on va engager la réforme de la fiscalité nationale.

Je voudrais vous dire une dernière chose, Monsieur DECOCQ. Et je le dis parce que votre analyse sur la T.P.U. est fautive, excusez-moi de vous le dire.

L'intérêt pour une ville, aujourd'hui, serait de baisser sa taxe d'habitation de 10% l'année prochaine. Comme le passage de la T.P.U. à la Communauté Urbaine amène de la part de la Communauté Urbaine une nécessité de compenser le niveau de ressources fiscales de l'année antérieure, on baisse de 10%, les Lillois paient 10% en moins, mais le revenu fiscal est le même parce qu'il est apporté par la Communauté Urbaine. C'est la loi !

Alors, il faudra qu'à la Communauté Urbaine, si on passe en T.P.U., on évite ce type de dérive, et qu'on n'ait pas des dotations de solidarité ou des compensations qui compensent au même niveau si des villes s'amuse à baisser de 10% ! Cela dit, entre baisser de 10% et ne pas augmenter ou baisser un tout petit peu, les Français le demandent d'une manière générale aujourd'hui, il n'y a pas de raison que les Lillois fassent exception en France dans ce domaine.

Monsieur le Maire - C'est un débat qu'on retrouvera puisque vous semblez décider à l'aborder sur ce point, mais je crois que les explications qui viennent d'être données sont excellentes. Sans compter que la taxe d'habitation joue des tours à tout le monde, au niveau gouvernemental, à notre niveau. Cette fois-ci comme en 1995, des gens subissent une augmentation due à une variation sur le quotient familial. C'est une variation qui peut leur paraître tout à fait excessive. Ils sont peu nombreux en France, mais ils sont bien identifiés, et en particulier ce sont ceux dont les enfants qui poursuivent des études

.../...

supérieures. C'est surtout pour eux qu'il y a une variation du quotient familial qui entraîne une augmentation. Cela veut dire que la taxe d'habitation devient une des taxes les plus incertaines, les plus injustes de toutes nos taxes.

Il n'y a que depuis deux-trois ans que l'on dit qu'il faut réviser les bases. Encore une fois, le Ministre des finances a regardé le dossier, mais c'est d'une telle complication, cela risque d'entraîner tellement de contorsions, de différences, qu'il poursuit sa réflexion.

Un jour, il faudra aborder ce dossier, et comme on l'a dit justement, c'est un dossier qui nous défavorise grandement. Il faudra poser ce problème de la taxe d'habitation et avoir le courage d'aller jusqu'au bout, de mettre fin à cette injustice criante. Mais il faudra la remplacer par un autre impôt, quelque chose de plus juste, car celle-là atteint des sommets d'injustice, d'incohérence, et surtout, elle n'est plus dominée.

Ceux qui sont d'accord pour voter le Budget Supplémentaire l'expriment en levant la main : les membres de la Majorité municipale

Avis contraire : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Abstention : néant

Le budget est adopté à la majorité

Madame DANGRÉAUX, vous avez une nouveauté à nous présenter.

Vous avez la parole.

Chemise n°29

Rapporteur : Madame DANGRÉAUX,
Conseiller municipal délégué

CREATION ET ANIMATION DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

99/862 - Création d'un Conseil municipal d'Enfants.

Monsieur le Maire, chers collègues, afin poursuivre l'exercice de la démocratie participative, vous avez souhaité créer un Conseil Municipal d'Enfants sur la base de trois idées.

Premièrement, contribuer à former nos enfants à la citoyenneté, faire qu'ils établissent ensemble les bases pour leur vie en collectivité. C'est notre devoir d'élus de préparer leur avenir dans ce sens.

Deuxièmement, favoriser un dialogue entre les élus et les enfants afin que ceux-ci soient consultés et informés avant la réalisation d'un projet municipal les concernant, créer un lieu donc où les enfants auront la parole.

Troisièmement, permettre à l'enfant de prendre conscience de ses droits et de ses devoirs envers les autres. Le Conseil sera alors un lieu de propositions initiées par eux.

.../...

Comme vous le savez, cette instance existe déjà depuis de nombreuses années à Hellemmes avec un succès non démenti, ainsi d'ailleurs que dans plus de 1.000 villes en France. Et je pourrais vous donner de nombreux exemples de réalisations qui se sont concrétisées à la satisfaction de tous.

Je me suis donc basée sur l'exemple significatif hellemmois et sur les conseils qui nous sont donnés par l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes.

Après une consultation approfondie avec nos partenaires de l'Education Nationale et avec les fédérations de parents d'élèves, il est apparu que les enfants les plus aptes à la réflexion et à l'expression sont ceux qui sont scolarisés en C.M.2 et en sixième.

La durée du mandat conseillée est de deux ans.

Afin que tous les enfants soient représentés, quelle que soit leur origine sociale et culturelle, il nous a semblé également utile d'y associer des enfants issus des structures de quartier et notamment des centres sociaux.

Compte tenu du nombre d'enfants concernés, environ 100 structures, établissements scolaires et associations, et de l'attachement que les enfants de cet âge ont pour leur environnement immédiat -cet âge est donc 10-12 ans-, il est vite apparu que la meilleure architecture pour ce Conseil est celle des Conseils de Quartier existants.

Tous les Présidents et la plupart de ces Conseils de Quartier -7 à ce jour- ont donc été consultés et ont donné leur accord sur le principe. J'ai bien sûr pris en compte leurs observations.

Je suis consciente, Monsieur le Maire, chers collègues, des précautions qu'il faut prendre avant l'installation de ces Conseils dans les quartiers. Nous ne pouvons pas décevoir les enfants ni leur faire des promesses irréalisables. Il leur sera donc dit que leurs avis seront limités aux projets de quartier qui les concernent et que leurs propositions seront réalisées dans la limite du possible et après l'étude d'un budget.

A la lumière de ce que m'ont dit les Hellemmois à ce sujet, je suis confiante, les enfants le sentent d'eux-mêmes.

Ensuite, il nous faudra veiller à ce que ce soit bien les enfants qui choisissent leurs thèmes de travail et leurs idées qui soient retenues et non pas celles des adultes qui les encadrent. Ce Conseil sera leur Conseil et ils en seront les acteurs. Nous veillerons à ce que les enfants ne soient pas manipulés.

La saisine des sujets à aborder se fera à l'initiative des enfants eux-mêmes ou du Maire ou de son représentant.

Autre précaution, un suivi très sérieux est indispensable. Les enfants attendront une réponse à leurs préoccupations et c'est pourquoi, d'ores et déjà, trois personnes dans le cadre des contrats emplois-jeunes sont chargées d'accompagner les enfants et d'animer les groupes.

Dans chaque quartier, soit le Président, soit un Conseiller ou une Conseillère de quartier délégué les assistera.

.../...

Les enfants auront aussi besoin de s'exprimer auprès de leurs camarades, tant avant leur candidature qu'après celle-ci, afin qu'ils ne se démobilisent pas. Sur ce point, nous savons que nous pourrons compter sur l'engagement et la bonne volonté de la grande majorité des enseignants, leurs représentants nous ont donné toutes assurances sur ce point, et celles des directeurs d'associations.

Par ailleurs, un comité de suivi et d'évaluation composé d'élus, d'enseignants, de parents et d'enfants sera installé afin de veiller à la coordination des acteurs concernés.

Les élections de ces enfants pourraient avoir lieu aux environs du 15 décembre pour une installation début 2000. Nous préconisons que soient électeurs tous les enfants des écoles et des collèges lillois actuellement en C.M.2 et en sixième mais que ne soient éligibles que les enfants volontaires, bien sûr, mais issus des familles habitant le quartier concerné.

L'âge des enfants élus par les associations sera similaire.

Selon la taille des quartiers, les Conseils comprendraient entre 25 et 28 Membres. Il paraît judicieux que chaque candidat ait un suppléant afin d'éviter l'absentéisme. Un certain décorum sera pris en compte pour la représentation des enfants élus.

Ultérieurement, si des enfants de quartiers différents se retrouvent sur un thème commun et s'ils le souhaitent, on pourra envisager des commissions inter-quartiers. Il est en effet souhaitable que les enfants s'approprient la ville et les habitants des autres quartiers.

Enfin, Monsieur le Maire, dans une deuxième phase et lorsque nous serons assurés du bon fonctionnement de ces structures, et après une nouvelle consultation, nous pourrions peut-être envisager un Conseil Municipal à l'échelon de la ville.

Voilà l'essentiel de ce projet que je soumets à votre approbation. Vous voyez qu'il répond à un double concept, pédagogique puisqu'il donnera à nos enfants l'envie d'agir dans le sens de l'intérêt général, et politique puisqu'il nous permettra de connaître les besoins des enfants et d'y répondre afin d'améliorer leur vie de tous les jours.

Il est un élément de démocratie et de solidarité, une forme volontaire et structurée de la concertation.

Pour conclure, je voudrais remercier les élus qui ont bien voulu collaborer avec moi ainsi que les services qui travaillent à mes côtés.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci, Madame.

Voilà quelque chose de tout à fait nouveau. Je crois qu'on n'en avait jamais parlé au sein du Conseil Municipal. C'est une très bonne initiative portée par Madame DANGRÉAUX. Je suis persuadé que le Conseil Municipal lui facilitera la tâche.

C'est une initiative qui a été prise dans d'autres villes et en particulier à Hellemmes, notre ville associée, et qui réussit. Je suis persuadé qu'elle réussira à Lille.

Je donne la parole à Madame BAERT.

.../...

Mme BAERT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la création d'un Conseil Municipal d'Enfants n'est certes pas un acte politique anodin. Il peut être un formidable chemin d'accès des enfants à la citoyenneté comme le plus sûr moyen de déguster les enfants de cette conquête.

Pour réunir les conditions du succès et de la longévité de ce projet, il nous faut répondre à ces quelques questions.

Quels objectifs, pour quelle définition du Conseil Municipal d'Enfants ?

Quels partenariats, quelles places pour les adultes et les enfants ?

Commençons par les objectifs :

- contribuer à la formation du jeune citoyen,
- favoriser le dialogue entre les responsables politiques et les jeunes,
- permettre à l'enfant d'exercer ses droits mais aussi lui faire prendre conscience de ses responsabilités et devoirs.

Nous sommes d'accord.

Mais il en manque un, essentiel, qui suscitera la motivation et la mobilisation des enfants, c'est de leur permettre de vivre une véritable éducation civique, active et concrète. Cet objectif doit nécessairement se concrétiser par des propositions, par des actions ou des réalisations. C'est ce qui fera la différence entre un Conseil Municipal d'Enfants tel que nous le souhaitons et un Conseil Municipal d'Enfants tel que vous nous le présentez ce soir.

Dans l'état actuel de la réflexion, ce Conseil Municipal d'Enfants s'apparente à un Conseil Communal de Concertation d'Enfants, il n'a qu'un rôle consultatif. Il est donc nécessaire d'être clair dès le départ sur la définition et les objectifs que vous donnez à ce Conseil.

C'est sans doute la raison pour laquelle vous voulez y voir figurer les associations. Mais je vois un problème à la représentation d'associations au sein d'un Conseil Municipal d'Enfants. Si nombre d'associations sont connues, reconnues, respectables et respectées, d'autres ne le sont pas et les conséquences, nous le savons tous, peuvent être graves. Quelles assurances avez-vous et nous donnez-vous sur celles que vous choisiriez et qui feraient partie du Conseil Municipal d'Enfants ?

Autre question : le partenariat, c'est-à-dire non seulement qui mais pour quoi faire ?

Il y a quatre partenaires indispensables à ce projet :

- les enfants,
- les parents,
- les enseignants,
- les élus.

.../...

Si la consultation avec les élus est nécessaire au départ, leur implication ultérieure dans ce Conseil Municipal d'Enfants doit être nettement définie. Il ne s'agit pas pour eux d'y tenir ni le rôle des enfants, ni leur place d'élus. On ne met pas en place un Conseil Municipal d'Enfants pour ravir aux enfants la présidence des séances de leur propre Conseil, ni d'ailleurs celle de leurs commissions thématiques tel qu'il est proposé.

Où voyez-vous la recherche de l'autonomie et de la responsabilité des enfants dans une telle décision ?

Notre rôle d'élus est de leur apporter une écoute active pour leur permettre d'exprimer leurs avis et de concrétiser leurs actions. C'est à côté d'eux que nous devons nous situer pour qu'ils deviennent des adultes libres et responsables, et pas devant eux, ni à leur place.

Deuxième partenariat, les enseignants.

Mettre en place un Conseil Municipal d'Enfants et vouloir qu'il perdure sans le soutien ni l'aide des enseignants n'aurait aucun sens. Quelle place leur est donnée ?

Vous nous parlez de l'assurance d'une coopération. Cela reste bien trop vague. Comment, pratiquement, vont-ils s'impliquer et être partenaires dans ce projet ?

Les enseignants devront sensibiliser les enfants sur leurs devoirs de responsabilité personnelle et collective, sur la vie civique dans la société, sur le sens du travail en équipe, sur le sens du débat démocratique, sur la tolérance.

Autre question qui reste également en suspens : quand auront lieu les réunions des commissions et des séances plénières ? Pendant l'école ? En dehors du temps d'école ? Le mercredi ?

Troisième partenariat, les parents.

Ils ont un rôle déterminant pour le succès de cette entreprise et pourtant ils n'apparaissent pas dans ce projet. Avec les conduites des enfants aux différentes réunions, il sera pourtant fait bien souvent appel à eux pour que leur enfant remplisse correctement son mandat. Il sera nécessaire de les rencontrer, de répondre à leurs questions et d'être à l'écoute de leurs légitimes préoccupations.

Enfin, la place des enfants.

La composition d'un Conseil Communal d'Enfants doit être représentative des jeunes Lillois et de chaque quartier de la ville, donc, chacun de ses membres doit être lillois et élu par les enfants de son école, et ce, pour toutes les écoles élémentaires de la ville, j'entends ici les écoles publiques et privées.

Les enfants de la classe de C.M.2 sont généralement choisis pour constituer les Conseils Municipaux d'Enfants. Pourquoi y ajouter les élèves de sixième ? En multipliant le nombre d'enfants, vous multipliez les problèmes de gestion qui inévitablement apparaîtront. Donc, vous compliquez sans raisons les conditions de travail des enfants, d'autant qu'un Conseil de Jeunes Collégiens existe déjà au niveau du Département.

Pourquoi vouloir également créer un échelon à l'échelle du quartier puisque les enfants sont issus de toutes les écoles de tous les quartiers et qu'ils pourraient siéger tous au sein du Conseil Municipal d'Enfants avec la proposition que nous allons faire ?

.../...

Des aller-retour Conseil Municipal d'Enfants/Conseils de Quartier, peuvent très bien se mettre en place pour établir une communication. A défaut, cela risque encore d'alourdir les procédures et donc de décourager les initiatives.

Simplement, que faudrait-il faire ?

En vous limitant à l'élection d'un enfant lillois de C.M.2 pour chaque école, vous totalisez 58 enfants, représentatifs des enfants de l'école et du quartier. Au sein du Conseil ainsi constitué, ils élisent leur président, puis leurs responsables thématiques et enfin décident de leurs appartenances aux commissions.

Vous pourriez vous inspirer, et vous l'avez dit, du mode d'élection du Conseil Municipal des Jeunes, et notamment celui de la Ville de Lyon qui reste très simple, également des expériences des Conseils Municipaux d'Enfants de Roubaix, il existe depuis 1988. Ils ont réalisé des actions très concrètes, avec des budgets qui leur avaient été accordés. Cela fonctionne bien.

Mesdames, Messieurs les élus, vous le voyez, le débat se situe non pas sur la création elle-même d'un Conseil Municipal d'Enfants, nous y sommes tout à fait favorables, mais sur les conditions à réunir nécessairement pour que ce projet soit viable et utile aux enfants. Ce dossier en l'état est flou, il faudra approfondir la réflexion sous peine de voir capoter ce projet.

Nous souhaitons également que Mesdames CAPON et STANIEC-WAVRANT, mais aussi les élus du sport et de la culture s'impliquent davantage sur ce dossier et le prennent à cœur. L'enjeu n'est ni plus ni moins que de permettre aux enfants de vivre une citoyenneté libre et responsable. Merci.

Monsieur le Maire - Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE - Simplement pour vous dire, Madame BAERT, que j'ai bien compris et que ce dont vous avez peur, c'est de la démocratie, et en particulier la démocratie quand elle peut être une préoccupation des enfants.

Je vous ai écoutée ! Je vous ai même entendue, j'ai essayé de faire l'effort.

Le centralisme démocratique, cela peut avoir des vertus chez vous quand elles ne sont pas absentes des vertus du capital mais cela ne vous arrive jamais, Monsieur RICHIR, je ne vous ai jamais entendu intervenir à propos de centralisme démocratique quand vous n'avez pas d'intérêt.

Sur ce dossier, pourquoi je réagis ? Je ne m'étais pas inscrit auparavant. Je l'ai demandé, je sais que cela irrite le Secrétaire Général, il met son chrono en marche, qu'importe

Monsieur le Maire a cité le cas tout à l'heure et Madame DANGRÉAUX l'a révoqué. Une expérience existe à Hellemmes. Puis-je m'autoriser à vous rappeler, chère pédagogue, que c'est la deuxième ville de France, Hellemmes, qui ait mis en place, après Schiltigheim en Alsace, un Conseil Municipal d'Enfants ?

Puis-je m'autoriser, puisque vous devez avoir des vertus d'historienne, à vous rappeler que c'était il y a 12 ans ?

Qu'est-ce que cela veut dire pour nous ?

.../...

Cela veut dire que nous sommes conscients, en terme d'opposition, mais Monsieur SAVOYE n'est pas là pour représenter l'Opposition d'Hellemmes -excuse-moi Pascal- que dans nos listes des prochaines élections municipales, nous aurons des candidats qui seront issus de leur premier acte de citoyenneté dans le cadre de ce qui a été mis en place avec le Conseil Communal d'Enfants à Hellemmes il y a plus de 12 ans. C'est cela la réalité.

Où sont vos inquiétudes ?

La preuve du pudding, c'est qu'il se mange. Ils ont depuis 12 ans investi la vie locale, ils l'ont investie dans le domaine associatif, je prends à témoin Monsieur PARGNEAUX qui se préoccupe de la vie associative hellemmoise, ils sont aujourd'hui dans les Conseils d'Administration, dans la vie courante des associations, qui ont fait partie de cette dynamique des Conseils Municipaux d'Enfants. Ce n'est pas Monsieur MARCHAND qui va me dire le contraire parce que les plus turbulents d'aujourd'hui sont certainement de ceux-là, dans leurs revendications et leurs exigences. Mais nous l'avons vécu au quotidien, il s'agit de réel.

Et ce que propose Madame DANGRÉAUX, c'est de pouvoir étendre tout cela dans l'expérience de Lille.

Vous, vous ne parlez que de l'inquiétude : quelle procédure ? Quelle méthodologie ? Quel contenu ? Comment on va faire ? Arrêtez ! On l'a fait depuis 12 ans. Regardez ce qui a été fait, regardez le réel, prenez-le en compte et regardez ce que cela donne.

Certes, cela dérange, sans aucun doute, et cela vous dérangera encore plus. La démocratie ira plus loin que la porte de votre propre école et de la dimension que vous voulez lui donner.

Et pourquoi pas les quartiers ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

On va le faire et même dans les quartiers. Et pourquoi ce ne serait pas bien ?

Parce qu'un enfant, quand il maîtrise son évolution sur la prise en compte de sa citoyenneté, il ne sait pas ce qu'est le micro-local et il n'a rien à dire là-dessus ?

Moi, je fais confiance au projet de Madame DANGRÉAUX parce que nous l'avons vécu depuis 12 ans et que nous savons que ce sont ceux qui nous remplaceront demain matin dans ce Conseil !

Monsieur le Maire - Madame DANGRÉAUX bénéficie là d'un soutien d'Hellemmes très caractérisé et ardent...

Ceux qui sont d'accord pour accepter cette initiative le manifestent en levant la main ? l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. C'est parfait, vous votez tous.

C'est maintenant Madame BUFFIN qui présente les rapports de Monsieur BROCHEN.

.../...

Chemise n°23

Rapporteur : Madame BUFFIN
en l'absence de Monsieur BROCHEN
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

99/818 - Maison de la Danse - Nomination du maître d'oeuvre et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert.

99/819 - Convention de mise à disposition de locaux et convention d'objectif entre la Ville de Lille et le Théâtre du Nord.

Adoptés.

99/820 - Rencontre culturelle des villes d'Europe les 14 et 15 octobre 1999.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

99/821 - Attribution d'une subvention de 275.000 francs à l'association "Les Spectacles Sans Gravité - l'Aéronef" dans le cadre de l'opération "La caravane des quartiers à Lille".

Adopté.

99/822 - Attribution d'une subvention d'équipement de 600.000 F à l'association "Les Spectacles Sans Gravité - l'Aéronef".

Monsieur BROCHEN a dû s'absenter, Monsieur le Maire, et il m'a demandé de présenter ce rapport qui, paraît-il, pose problème.

Il concerne l'Aéronef qui a été installé il y a quelques années, une très belle salle, mais qui pose problème au niveau du fonctionnement en raison du fait qu'il n'a pas eu d'équipement scénique. Il doit donc louer cet équipement en permanence.

La Région, l'Etat et la Ville de Lille se sont proposé, en trois ans, de pourvoir à cet équipement, ce qui évitera des pertes de fonctionnement assez importantes.

Pour cette année, la Ville de Lille mettrait 600.000 F et, au total, elle mettrait 2.270.000 F en équipement scénique.

Monsieur le Maire - Qui intervient ? Monsieur LESERRE, spécialiste des questions culturelles.

M. LESERRE - 10 ans, Monsieur le Maire, et la presse à juste titre n'a pas manqué de souhaiter un bon anniversaire à l'Aéronef qui est effectivement un lieu culturel qui s'est beaucoup transformé et qui a connu, il ne faut pas le cacher, de nombreux trous d'air.

La Ville qui n'est pas ingrate n'a pas oublié le petit cadeau d'anniversaire et cette fois-ci il s'agit de 600. 000 F, sur un total de plus de 2 M.F., pour -nous dit-on, je reprends la définition de la délibération- « parfaire son intégration au sein du centre Euralille ».

En réalité, Madame BUFFIN vient de nous donner l'exact contenu de la délibération, c'est-à-dire que le lieu qui était ouvert n'avait pas les équipements scéniques suffisants pour fonctionner normalement.

.../...

Il s'agit en fait tout simplement de permettre à l'Aéronef de fonctionner et il est vrai que depuis 1995, l'Opposition municipale, par ma voix, ne cesse de souligner les défauts de la structure. Défauts originels sur le choix même du lieu puisqu'il faut désormais 600.000 F supplémentaires pour en parfaire l'intégration.

Défauts surtout dans la cruelle insuffisance technique, que vient de rappeler d'ailleurs Madame BUFFIN, qui obligeait la structure à s'endetter chaque année un peu plus pour pouvoir fonctionner.

Merci donc, Monsieur le Maire, chers collègues, ce soir de nous donner raison. Ce n'est pas le projet qui est mauvais, c'est sa conception que vous avez voulu imposer et sa mauvaise gestion que vous avez fait perdurer.

10 ans. 10 ans et quelques millions gaspillés plus tard. Nous aussi, nous souhaitons un bon anniversaire et surtout longue vie à l'Aéronef.

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE, je trouve que c'est une expérience tout à fait originale sur le plan culturel. On a eu les pires ennuis, je vous assure que bon nombre de mes amis voulaient arrêter et combien de fois on en a eu la tentation mais je n'ai jamais voulu. A chaque fois, cela nous a coûté un peu d'argent, cela nous a mis en difficultés, mais je crois que l'expérience valait la peine de persévérer.

C'est ce que nous avons fait et je pense que nous en sommes maintenant récompensés. Je le dis tout doucement mais enfin je crois qu'on peut avancer dans de bonnes conditions maintenant.

Alors, on fait un effort supplémentaire, c'est vrai, cet équipement est absolument indispensable. Vous touchez là à la réalité. La Ville de Lille, parce qu'elle est la capitale, parce qu'elle est la ville centre, parce que tel est son mouvement naturel, essaie dans tous les domaines de faire ce que d'autres Villes font, mais d'autres Villes qui sont deux fois, trois fois, quatre fois plus peuplées.

C'est la raison pour laquelle cette Ville de centralité a besoin de s'élargir, on en revient toujours au même problème.

Cet après-midi, j'étais avec un Conseiller Régional qui me disait : "la Ville de Lille" doit apporter des subventions à Eurasanté, il y a la Communauté Urbaine, il y a la Région, etc..." J'ai répondu à cet ami du Conseil Régional « Il viendra un temps où il faudra que vous cessiez de considérer qu'à chaque fois la Ville de Lille doit apporter sa quote-part, quand les Lillois ont déjà payé au titre de la Communauté Urbaine, les faire repayer au titre de la Ville, cela finit par être pernicieux ».

Dans le développement que l'on veut d'une métropole, et en particulier de ce qui est au centre de la métropole, c'est-à-dire notre ville, on ne peut pas sans cesse dire « il faut plus », « plus sur le plan culturel, plus pour l'Orchestre, plus pour l'Aéronef, plus pour Eurasanté, plus, plus »... Quand au niveau de la Région on divise par 4 millions d'habitants, quand au niveau du Département on divise par 2,2 millions d'habitants, quand on est au niveau de la Ville, on divise par 180.000 habitants, la réalité est là.

Un petit calcul qu'il serait intéressant de faire dans quelques mois, vous diviserez par 210.000 habitants.

Les palmarès, -je sais bien que ce sera peut être une illusion, mais enfin,- seront différents.

.../...

Il est donc grand temps de voir le mauvais classement de la Ville de Lille car cela va s'améliorer ... Mais enfin, là, je joue un peu le prestidigitateur, d'une certaine façon. Je sens que vous y pensez Epuisez les possibilités de l'Opposition, cela ne durera pas toujours car dans quelques mois, il y aura de nouveaux tableaux et vous verrez que cela aura une incidence beaucoup plus forte que vous ne le croyez.

M. DECOCQ - C'est ce qu'on appelle la grandeur de Lomme

(rires)

Monsieur le Maire - Enfin, il y a une réalité qu'il faut quand même prendre en compte, cela est évident.

Vous êtes d'accord sur l'Aéronef ?

Pour : les membres de la Majorité Municipale

Qui s'abstient ? l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Front National ne vous quitte pas... Je sais bien que c'est à votre corps défendant... Encore que je voie chaque semaine ce mouvement imperceptible des voix du Front National qui, par l'intermédiaire de Monsieur PASQUA, sont en train de gagner la Droite... par un mouvement... J'espère que vous y êtes très attentifs. On l'est aussi, vous savez...

C'était en passant, il faut se distraire un peu...

99/823 - Attribution d'une subvention de 40.000 F à l'association Vol de Nuit.

99/824 - Attribution de subvention à une association culturelle.

99/825 - Contrat de Ville 99 - Subventions aux associations - Modification d'intitulés.

99/826 - Attribution d'une subvention de 7.300 F au Centre Social Maison de Quartier du Faubourg de Béthune.

99/827 - Le Temps du Maroc à Lille - Attribution d'une subvention à un centre social.

99/828 - Conservatoire National de Région - Vente de bassons - Admission en recettes - Crédit d'emploi.

99/829 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Modification de la tarification pour l'année scolaire 1999-2000 - Admission en recettes.

99/830 - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Création d'une régie d'avances pour de menues dépenses de fonctionnement et nomination du régisseur et d'un suppléant.

99/831 - Action Culturelle et Spectacles Vivants - Adhésion au C.R.R.A.V.

99/832 - Le Temps du Maroc à Lille - Attribution d'une subvention au comité d'animation du Vieux-Lille.

Adoptés.

.../...

Madame DAVIDT va nous parler du tourisme mais cela va être rapide.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame DAVIDT.
Adjoint au Maire

TOURISME

99/712 - Bilan de la saison touristique 1999 - Information.

Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Le 9 juillet dernier, le Conseil Municipal votait le Plan Local d'Action Tourisme intitulé « le grand virage touristique lillois ».

Je prends la parole effectivement quelques courts instants pour souligner que les résultats de la saison touristique 1999 confirment le succès de notre destination, notamment auprès des étrangers et tout particulièrement auprès des Anglais.

Vous avez dans le dossier une note complète sur le bilan de la saison touristique mais je voudrais démontrer comment ils illustrent mon affirmation.

Premièrement, les sollicitations de l'Office du Tourisme de l'été 1999 par rapport à l'été 1998 ont connu une progression d'environ 60%, ce qui, sur deux ans, donne une progression totale de plus de 100%. Ainsi, l'Office du Tourisme a fait l'objet en 1997 de 700 sollicitations sur 2 mois, cette année, ce chiffre est passé à 1.400, avec 40% d'étrangers, ce qui est nouveau.

Deuxièmement, les produits touristiques nouveaux, et en particulier nos deux minibus, ont connu un succès incontestable. Un seul chiffre suffit à le démontrer : ils ont accueilli 2.640 personnes sur le seul mois d'août.

Rentrant d'un colloque national sur le tourisme et la culture, je peux vous dire que l'image de Lille, tant au plan national qu'international, évolue très rapidement. Par exemple, le récent retentissement médiatique de notre Braderie en est une belle illustration. Mon collègue, Monsieur Daniel ROUGERIE, Adjoint au Maire, en a eu la preuve. Je crois qu'il a des statistiques et il peut affirmer que la Braderie est devenue un événement touristique majeur. Sans doute même le plus important. Cet événement doit sans doute sa nouvelle identité à la plus grande fréquentation internationale de Lille.

Je suis donc heureuse, dans le dossier de ce jour, de passer deux projets, l'un, un projet de centrale de réservation hôtelière, et l'autre, un projet de convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme, ces deux éléments devant renforcer notre nouvelle mission touristique.

Merci de votre écoute.

Monsieur le Maire - Merci, Madame DAVIDT.

Monsieur BERNARD, vous voulez ajouter un mot ?

M. BERNARD - Monsieur le Maire, dans les dossiers relatifs au tourisme, nous avons eu le bilan de la saison. Je regrette que ce ne soit pas suffisamment exhaustif, en particulier concernant la clientèle d'affaires, concernant la part du tourisme industriel, et surtout concernant malheureusement la baisse de fréquentation des grands équipements culturels comme le Palais des Beaux-Arts.

.../...

En ce qui concerne la centrale de réservation hôtelière, je pense qu'il est important d'être davantage à l'écoute de la clientèle. Il faut à la fois être permanent et performant et, compte tenu de la fréquence des courts séjours et de la diversité de l'offre sur Lille, il est important de mettre en place ce type de centrale.

Cependant, je pense qu'il faudrait un peu plus d'ambition, y intégrer par exemple une rubrique de réservation événements spectacles qui correspond généralement au plus grand questionnement des visiteurs des offices de tourisme.

L'adaptation aux nouvelles technologies, c'est aussi un des critères de classement du Ministère du Tourisme et il faudrait à notre avis pouvoir consulter en dehors des heures d'ouverture de l'Office du Tourisme.

Même si on a connu ici ou là des échecs dans la consultation et l'implantation des bornes multimédia, je crois que c'est quelque chose qu'il faut développer.

Enfin nous souhaiterions que soit affectée une part du budget de l'Office à la formation des salariés, au-delà de l'obligation légale parce qu'il ne faut pas les cantonner seulement à de l'accueil et du renseignement, je pense que le problème de sous-qualification chronique de ce genre de personnel pose un réel problème concernant l'accueil touristique et finalement le turn-over que connaît ce genre de structure.

J'en profite, à ce stade du débat, comme nous parlons de centrale de réservation, pour rebondir sur un débat qui a alimenté les colonnes de la presse concernant le sort qui est destiné à l'Hospice Gantois puisque nous manquons cruellement dans cette ville d'une hôtellerie de haut de gamme, c'est un fait, mais je ne pense pas que 62 chambres soient de nature à pallier le manque en la matière.

Ce qui est plus contestable, c'est la confidentialité dans laquelle se gère ce dossier et je souhaiterais que, publiquement, vous nous fassiez part de votre position à ce sujet.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Vous voulez deux mots d'information sur l'Hospice Gantois ? C'est relativement simple.

L'Hospice Gantois est fermé. Il appartenait à la Ville. Cela fait des années qu'il appartient au C.H.R. Le C.H.R. n'en avait plus l'utilisation du fait d'une nouvelle politique que nous menons sur le plan des résidences pour personnes âgées et des soins à apporter aux personnes âgées.

Quoi faire de l'Hospice Gantois ?

Immédiatement, beaucoup pensent à un musée. Ecoutez, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, on peut multiplier les musées à Lille mais on sait ce qu'ils nous coûtent. On ne va pas encore créer un musée. La Renaissance du Lille Ancien, « c'est un musée », vous, « c'est un musée » et d'autres encore. Et, en même temps, on réclame des hôtels 4 étoiles. On en fait rarement. On fait des 3 étoiles, 3 étoiles améliorées, mais 4 étoiles, c'est rare.

Je crois que l'opportunité d'avoir un hôtel 4 étoiles à Lille était une bonne opportunité.

Je vois, que beaucoup vont à l'Alliance, situé dans un cadre historique. Cet hôtel est apprécié d'autant plus qu'il s'agissait autrefois du Couvent des Minimes, etc

.../...

Bref, l'Hospice Gantois, c'est un bon choix pour un hôtel.

Alors, comment fallait-il régler le problème ?

Je l'ai réglé avec le C.H.R.U. Celui-ci va conclure un bail emphytéotique de 60 ans et bénéficiera d'une redevance de 540.000 F par an. Je pense qu'il s'agit d'une bonne négociation, et que nous disposerons d'un bel hôtel, bien situé d'ailleurs, pas loin de la gare.

J'ajoute qu'en ce qui concerne les salles, qui sont vraiment prestigieuses, en particulier la Salle des Malades, la Ville et le C.H.R.U. en garderont une jouissance pour des manifestations, pour des rencontres et ce sera très bien.

En plus, nous allons veiller à ce que les touristes qui visitent la ville puissent s'avancer dans cet hospice et hôtel Gantois pour pouvoir l'admirer car on est effectivement surpris par la beauté des lieux.

Voilà ce que nous avons fait et voilà toutes les informations. Si je ne vous en dis pas davantage, c'est parce que l'affaire relève désormais d'une société privée. Le C.H.R. a traité avec eux et cette réalisation se fera dans les conditions normales du marché.

Nous sommes d'accord sur le tourisme ? Tout le monde est d'accord pour approuver le rapport de Madame DAVIDT ? (oui)

Adopté.

Je la remercie de ses informations.

99/713 - Centrale de réservation hôtelière - Participation de la Ville.

99/714 - Convention de fonctionnement entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille.

99/715 - Communication des documents administratifs - Tarifs de délivrance des copies du PLA Tourisme 1999.

Adopté.

INFORMATION MUNICIPALE

99/716 - Information Municipale - Location et maintenance de journaux électroniques d'information
Marché de service par appel d'offres ouvert.

99/717 - Marché de réalisation du "Journal de Lille" - Avenant.

99/718 - Avenant au Marché de l'impression de l' "Atlas de Lille".

Adoptés.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

99/719 - Hospice Général - Travaux de mise hors d'eau, hors d'air et mise en sécurité de l'arraché aile nord - Appel d'offres ouvert.

Maintenant, Monsieur FREMAUX.

.../...

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

99/699 - Personnel Municipal - Attributions vestimentaires.

99/700 - Création d'emploi.

99/701 - Retrait d'une délibération.

99/702 - Prise en charge partielle du poste de référent R.M.I. à la Section Hellemmoise du C.C.A.S. de Lille.

99/703 - Création d'emplois.

Adoptés.

99/704 - Emplois Jeunes - Création.

(voir discussions et vote infra)

99/705 - Création d'un emploi de Catégorie A pour le Service Solidarité Santé.

99/865 - Régime indemnitaire.

Adoptés.

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais présenter quelques délibérations qui sont attendues par le personnel, en particulier la délibération 99/699 qui concerne les attributions vestimentaires, dossier qui a été négocié avec les partenaires sociaux, sous l'autorité de Jeannine ESCANDE, que je voulais remercier publiquement ici du temps qu'elle a pris pour animer ces groupes de réflexion, après un toilettage général des attributions de toutes les catégories de personnels. C'est un dossier tout à fait satisfaisant.

La délibération 99/703 concerne les créations d'emplois. Pour faire face à l'adaptation de notre outil aux missions de la Ville, il convient régulièrement d'adapter nos postes à nos besoins et également de faire face aux possibilités de nominations et de promotions de nos agents.

C'est ainsi que nous souhaitons créer 20 emplois de rédacteurs dans la filière administrative à temps complet.

Dans la filière technique, nous souhaitons créer également :

- 4 emplois d'agent de maîtrise qualifié à temps complet
- 2 emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 2 emplois d'agent de salubrité en chef à temps complet
- 8 emplois d'agent de salubrité à temps complet

.../...

- 40 emplois d'agent d'entretien à temps complet.

Nous souhaitons également créer des emplois dans la filière sociale :

- 3 emplois d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

Ainsi que 7 emplois dans la filière culturelle sous la forme d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet, 1 poste pour 10 heures, 2 postes pour 4 heures, 2 postes pour 5 heures, et enfin 2 emplois d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps complet.

Nous souhaitons également en créer dans la filière sportive, 5 emplois d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet.

Cela nous permet de répondre à nos nouvelles missions et à nos nouveaux défis, mais également d'assurer la promotion de celles et ceux qui réussissent les concours du C.N.F.P.T.

La délibération 99/704 concerne les emplois jeunes. Vous vous souvenez tous, chers collègues, que nous avons, le 6 avril 1998, créé le programme des emplois-jeunes dans un étiage de 194 emplois dans un premier temps.

Nous souhaitons aujourd'hui aller jusqu'au bout de ce programme qui avait été fixé à 300.

Nous avons donc, par convention, interrogé les services de M. le Préfet, sur la possibilité de valider 19 nouveaux profils de postes pour créer les emplois-jeunes qui correspondent. On va les créer dans 7 directions.

La première c'est améliorer la qualité de la ville et de la vie pour contribuer à la sécurité de tous, au travers d'un agent local de médiation sociale. Nous souhaitons créer 32 postes.

Deuxième piste de travail, prévenir l'échec scolaire. Nous souhaitons créer 2 postes d'animateur d'intégration scolaire pour les enfants handicapés et également 3 postes pour créer des statuts d'animateurs pour le Conseil Communal d'Enfants dont nous avons discuté précédemment.

Nous voulons lutter également contre l'isolement des personnes, des agents de développement gérontologique pour 4 postes.

Des agents d'intégration pour personnes handicapées, 1 Poste. Conseillers gérontologiques, 2 postes. Animateurs pour l'intégration des personnes handicapées et des personnes âgées dans la cité, 1 poste.

Nous voulons également travailler sur le renforcement de l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie en faveur de l'environnement.

Nous avons donc des agents d'animation de la protection et de l'environnement, 5 postes. Agent local de développement en environnement, 1 poste. Assistant technique à la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts, 1 poste. Animateur de la maîtrise de l'énergie, 1 poste. Agent d'intervention sur les risques urbains, 1 poste. Assistant au chef de projet pour l'Agenda 21, 1 poste.

Nous souhaitons également demander l'avis de M. le Préfet pour nous aider à constituer un nouveau cadre d'emplois-jeunes qui consistera à lutter contre l'exclusion et la précarité, au travers d'un poste d'assistant de développement pour l'emploi et l'insertion. Conseiller à l'emploi, 1 poste. Agent de prospection de logements privés à vocation sociale et de prévention des impayés, 1 poste.

.../...

Nous avons également demandé en sixième priorité de favoriser le développement culturel et l'accès à la culture pour tous. Nous souhaitons donc mettre en place 2 postes de médiateur de crédits loisirs, ainsi qu'un poste de médiateur du patrimoine environnemental.

Enfin, nous souhaitons favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets associatifs visant la qualité de la ville et de la vie au travers d'un poste d'agent de développement et d'initiative locale.

Cette demande conventionnelle qui est présentée à M. le Préfet représente 62 postes et nous permettra d'arriver à la fin de l'année 1999 aux 300 postes prévus dans le programme initial.

Mais cette délibération va plus loin. D'abord parce qu'elle consiste à bien appréhender la situation vécue par les emplois-jeunes et nous vous proposons de revaloriser les rémunérations :

- à partir de 2 ans d'ancienneté à 110% du SMIC,

- à partir de 3 ans d'ancienneté à 120% du SMIC,

pour les emplois-jeunes.

Pour ceux qui assurent un rôle d'encadrement d'autres emplois-jeunes, nous souhaitons revaloriser les rémunérations :

- à 130% du SMIC avec 2 ans d'ancienneté,

- à 140% du SMIC avec 3 ans d'ancienneté.

C'est une mesure qui est, je pense, très attendue et qui va nous permettre de donner du temps au temps pour peaufiner les mécanismes d'intégration qui leur permettront de trouver les chemins de l'emploi définitif, durable, de la fonction publique ou dans le secteur privé, avec des concours à la clé et surtout une rémunération plus motivante.

J'ajoute que nous poursuivons cette politique également pour les C.E.S. et les C.E.C. dont nous souhaitons que, pour les C.E.C., nous augmentions les rémunérations de 10% la 3ème année et de 20% la 4ème année.

C'est donc une délibération extrêmement importante.

La délibération 99/705 concerne la création d'un emploi de catégorie A pour le Service Solidarité Santé, qui est le programme Alain DEMAILLE. Cette délibération est extrêmement précise sur ce point.

La délibération 99/865 vous a été remise sur table. Elle concerne l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures.

C'est un texte qui est attendu depuis longtemps et qui s'appuie sur un constat simple, c'est-à-dire que les filières administratives et techniques de l'administration territoriale étaient inégales et garantissaient peu ou mal l'évolution des carrières et rémunérations de la filière administrative.

Donc, dans un souci de parité avec les rémunérations des agents de l'Etat, nous mettons en place cette indemnité d'exercice de missions de Préfectures dans le souci de corriger ce delta important entre les filières techniques et administratives.

.../...

Au passage, nous proposons de reprendre le problème de la prime de vacances en vous soumettant l'idée de la revalorisation de 300 F et de reprendre ce travail avec nos partenaires sociaux qui est déjà largement commencé pour mettre en place ce nouveau régime indemnitaire lié à l'exercice des missions de Préfectures pour que nos agents soient traités sur un pied d'égalité.

J'ajoute que cela concerne les trois catégories de la fonction publique territoriale, que cela demandera un effort financier au budget de la Ville, mais je pense que c'est une attente qui dure depuis trop longtemps et qu'il nous faut aujourd'hui solutionner dans l'intérêt de tous.

Je vous propose que nous adoptions le régime indemnitaire selon les modalités décrites dans la délibération, d'autoriser le paiement mensuel de l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux attributions individuelles, d'autoriser la revalorisation de la prime annuelle d'un montant maximum de 300 F, de décider la revalorisation automatique dès la parution des textes, et enfin d'autoriser le paiement de ces primes dans la limite des crédits inscrits au chapitre 64.111 de nos documents budgétaires.

Ces mesures, si vous le voulez bien, seront appliquées à partir du mois qui suivra cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - En écoutant Monsieur FREMAUX nous énumérer les nouveaux emplois jeunes créés, j'ai cru un temps que son intervention était parodique, et en regardant j'ai constaté qu'elle était effectivement sérieuse.

Je me permets d'ajouter Monsieur FREMAUX que si vous lisez l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal, vous avez oublié trois autres emplois jeunes, les référents sociaux « santé - bien-être » qui figurent dans le Contrat Local de Santé et qui n'étaient pas dans votre énumération.

Je crois vraiment que, dans l'énumération que nous avons entendue, nous touchons l'extrême limite d'un système qui, dans l'obligation de devoir produire 350.000 emplois de type emplois jeunes, use de tous les expédients, de tous les artifices pour inventer des métiers dont chacun voit bien qu'ils sont, pour la plupart, des démembrements de métiers existants et qu'un bon nombre d'entre eux ne trouveront jamais, hélas, leur pérennisation autrement que par la multiplication d'un certain nombre d'emplois publics dont certains auront un intérêt tout à fait limité.

Nous ne sommes pas suspects d'être opposés à la lutte contre le chômage des jeunes. Notre groupe d'Opposition est majoritairement constitué d'hommes et de femmes qui entreprennent, qui sont soit des chefs d'entreprises, soit des gens qui, dans leurs associations, dans leurs activités, se battent au jour le jour, tous les jours, pour l'emploi. Donc, nous sommes peu suspects en la matière. Et certains d'entre nous d'ailleurs ont joué le jeu, lorsqu'il y avait la possibilité de le faire, des emplois jeunes au sein de leur métier, au sein de leurs activités, au sein des associations dont ils s'occupent. Donc, nous n'avons en cette matière aucune leçon à recevoir de personne en matière de lutte contre le chômage des jeunes.

Nous sommes par ailleurs parents et nous savons ce qu'est l'angoisse des jeunes face à leur avenir, face au problème du chômage.

.../...

Mais je pense que lorsqu'on s'en va vers un dispositif qui s'emballa de cette façon jusqu'à produire des intitulés de métiers dont il faut bien dire qu'ils deviennent courtelinesques, pour ne pas dire ubuesques, on voit bien les limites de la chose !

J'en veux d'ailleurs pour preuve le réalisme de votre ami -mais est-ce bien votre ami à tous ?- Monsieur ALLEGRE, qui a décidé de suspendre toute création d'emploi jeune dans l'Education Nationale, et qui, fort sagement, fort prudemment, décide de contracter avec des entreprises privées pour assurer la pérennisation d'un certain nombre de ces emplois.

Dans la conférence de presse qu'il a faite de présentation de cette démarche, il a dit « le plus vite possible » parce qu'il est parfaitement conscient qu'au sein de l'Education Nationale, il connaîtra ou il léguera à son successeur un problème équivalent à celui des maîtres auxiliaires il y a quelques années.

J'en viens à la délibération 99/704, mais je m'étais permis de déborder de cette délibération puisque Monsieur FREMAUX avait procédé de même.

La délibération 99/704 est à lire « à la même aune » que celle dont je viens de parler à l'instant, elle est mal ficelée puisqu'on nous dit qu'il va falloir proposer une augmentation de salaire pour les emplois jeunes, ce à quoi nous ne sommes pas opposés bien entendu, mais on définit maintenant des conditions d'ancienneté dans la fonction d'emploi jeune. Fort heureusement, la limite des cinq ans fait qu'il n'y aura pas à envisager de dispositif de préretraite pour les emplois jeunes

On nous propose une augmentation à l'ancienneté pour deux raisons profondes.

La première est qu'un bon nombre de ces emplois jeunes ont été embauchés avec un niveau de formation initiale très supérieur au métier qu'on leur a confié. On craint probablement un peu de mécontentement, et au mois de décembre, lorsque se tiendra une manifestation dont on reparlera tout à l'heure, il serait malvenu que l'on connaisse parmi les emplois jeunes de la Mairie de Lille, un mouvement similaire à celui qu'on a connu récemment parmi les emplois jeunes de Transpole. Cela ferait désordre dans la ville de Mme le Ministre de l'Emploi, et il convient donc d'éviter ce genre de chose.

On nous propose donc un dispositif d'ancienneté. Mais cela n'a pas de sens ! Il n'y a pas d'ancienneté dans l'emploi jeune ! La seule véritable ancienneté, celle que l'on applaudit des deux mains, c'est le moment où l'emploi jeune devient un emploi pérenne et trouve sa place. C'est la seule ancienneté qui vaille.

Aussi, nous vous faisons une proposition ce soir pour bien montrer notre souci de lutter contre le chômage des jeunes et de respecter encore une fois cette catégorie de la population dont l'insertion est tout à fait essentielle. Nous vous proposons de retirer tous critères d'ancienneté pour cette augmentation et d'introduire uniquement des critères de formation et de qualification. Lier l'augmentation non pas à l'ancienneté, d'autant plus que vous risquez d'avoir d'autres problèmes avec d'autres personnels, parce que des conventions collectives qui prévoient une augmentation de 10% au bout de deux ans et de 20% au bout de trois ans, il n'y en a quand même pas beaucoup dans ce pays ! Donc, nous vous proposons de lier cette augmentation par rapport au SMIC par rapport aux formations effectuées, aux qualifications effectivement obtenues, et à ce moment-là, nous aurons la perspective que ces emplois pourront se pérenniser au travers de ces formations et de ces qualifications.

Si vous acceptez notre proposition de modifier le critère d'augmentation de ces emplois en tenant compte uniquement de la formation, de la qualification et non pas de l'ancienneté, nous voterons cette délibération. Si vous n'acceptez pas cette proposition qui m'apparaît saine, juste et conforme à l'esprit des emplois jeunes, à ce moment là, nous nous abstiendrons.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Je voudrais poser une question à Monsieur RICHIR puisqu'il évoquait la qualité de chef d'entreprise. Proposerait-il à Monsieur MULLIEZ, le Président d'Auchan, de faire en sorte que toutes les caissières recrutées à Bac+5 soient payées au niveau de leur qualification ?

(Applaudissements)

M. RICHIR - Puisque je suis interpellé, je veux répondre. Je dois vous dire que je n'ai à titre personnel ou collectif, ni aucun membre de notre groupe, aucun lien avec Monsieur MULLIEZ, et je ne vois pas pourquoi Monsieur MULLIEZ aurait toutes les vertus quand on va inaugurer certains de ses équipements en grande pompe avec des élus, et pourquoi il n'en aurait plus quand il emploie des caissières dans ces conditions

Cette question n'a pas de sens !

Nous respectons les chefs d'entreprises créateurs d'emplois, mais nous n'avons pas de liens avec Monsieur MULLIEZ... J'imagine que vous parlez du Président d'Auchan

Monsieur le Maire - Vous êtes vraiment angélique. A chaque fois, vous dites « nous n'avons pas de leçon à recevoir » et d'ailleurs, nous n'avons pas envie de vous en donner, « nous sommes pour l'emploi, et pour des avantages sur ce plan-là ». Mais vous êtes comme tous ceux, à Droite, qui ont marqué ce siècle, pour toutes les générations qui se sont succédé, il n'a jamais été question d'augmenter les vacances, de donner la retraite, d'accorder une augmentation. A chaque fois, il y a de belles paroles, à chaque fois ils veulent faire quelque chose, mais jamais ils ne le font ! Ainsi, vont les libéraux dans ce pays de France...

Heureusement qu'il y a une Gauche car c'est elle qui fait les augmentations, qui donne la retraite et qui augmente les vacances ! C'est toujours la même histoire, et vous prenez votre place après bien d'autres qui ont illustré la Droite française !

Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, juste deux mots, non pas pour compléter ce que vous dites qui est évidemment parfaitement juste, mais simplement pour dire à Monsieur RICHIR qu'il ne manque quand même pas d'air parce que la baisse du chômage, c'est notre Gouvernement, et pas le vôtre !

Par ailleurs, s'agissant du programme « emplois jeunes », Monsieur FREMAUX a présenté une délibération extrêmement importante et équilibrée. Nous avons été très attentifs pour les 233 premières embauches au niveau des qualifications par rapport aux métiers exercés, et nous sommes là à un rendez-vous important, M. le Maire, vous y faisiez allusion tout à l'heure, qui est de reconnaître la progression de ces métiers et la progression des jeunes dans ces métiers. Et moi, j'en suis, pour ma part, extrêmement fier.

La deuxième information que je voulais donner, c'est que, avec Jean-Louis FREMAUX, nous avons, il y a bien des mois, et parce que c'est notre ambition, déclenché un audit sur chacune des situations des 233 premiers emplois jeunes. Cet audit nous sera remis dans quelques jours, et à l'appui de cet audit, nous rencontrerons chaque groupe de métiers, chaque groupe de jeunes, pour travailler avec eux sur leur situation, le niveau de leur métier, le niveau de leur formation, l'encadrement qui leur est accordé.

.../...

C'est dire que nous prenons un soin extrême à positionner ces métiers de bonne manière et à progresser vers notre seul objectif qui est à la fois de favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes et d'affirmer de nouveaux services à nos concitoyens au terme de ce programme emplois jeunes.

C'est vrai que nous avons une différence fondamentale de compréhension, mais notre sujet est de faire une place à tous les jeunes dans notre société. C'est notre combat, Monsieur RICHIR !

Monsieur le Maire - Alors, il y avait les emplois jeunes, mais il y avait aussi une autre résolution également importante, à savoir l'amélioration substantielle de la situation de nos employés municipaux. On veut évidemment rétablir un équilibre entre les administratifs et les techniciens. Il y a longtemps que je milite pour que l'on rétablisse cet équilibre. On peut enfin le faire et c'est une bonne chose. Cela a naturellement un coût, mais je crois qu'il était très important de présenter cette délibération.

Je la mets aux voix.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité Municipale

Avis contraire : néant

Abstention de l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et du groupe du Front National sur la 704

Je ne comprends pas...

M. FREMAUX - Monsieur le Maire, ils sont d'accord pour le régime indemnitaire, mais pas pour la délibération sur les emplois jeunes.

Permettez-moi de vous dire une chose, Monsieur RICHIR.

Vous avez pointé du doigt qu'il manquait dans le programme 3 emplois jeunes pour l'animation d'une action en matière de Santé. Ils sont pris en compte, non pas dans le programme municipal, mais dans le réseau associatif, et ils ne sont pas 3, mais 10 !

Donc, soyez rassurés sur ce point, les postes sont créés !

Je voudrais quand même attirer l'attention sur la partie de votre discours qui consiste à expliquer qu'au fond, pour remplir des objectifs, on déqualifierait ou on dénaturerait ces métiers qui se créent. Il faut faire attention à cela. Vous êtes un homme politique, vous êtes un gestionnaire, vous êtes obligé de faire très attention à ces terminologies parce que l'essentiel de ces métiers sont des métiers pour demain. Ils devront trouver leur place dans la nouvelle grille de la fonction publique ou dans les conventions collectives du secteur privé. Et si je prends ce dossier avec une certaine gravité, c'est parce que, quand, en 1998, ce programme a été lancé, c'était à un moment où on ne voyait pas s'inverser la courbe du chômage, ce qui n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui.

Nous sommes tendus vers l'objectif de leur faire passer des concours et de les intégrer. D'ailleurs, si vous lisez bien la délibération, vous verrez un delta entre les postes que nous avons créés en 1998-1999 et la réalité d'aujourd'hui. Ce delta vient du fait qu'un certain nombre d'entre eux se sont déjà intégrés, ont réussi des concours et sont aujourd'hui entrés dans la fonction publique.

.../...

Cette discussion sur les métiers à venir est une discussion fondamentale. D'autres métiers vont se créer, et nous avons tout lieu d'être fiers de contribuer à cette montée en charge parce que c'est la réponse aux attentes des gens.

Alors, c'est vrai, la terminologie est parfois curieuse, mais personne ici ne pourrait contester que ces postes ne répondent pas à une attente précise du public qui est ciblé par ces mesures.

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire - Ceux qui sont pour voter la délibération le manifestent en levant la main : les membres de la majorité municipale

Contre : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le groupe du Front National.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Il est 20 h 05, et je veillerai à présent à ce qu'on prenne un rythme plus rapide. On a assisté à une discussion qui était intéressante, mais je souhaite que maintenant on aille plus vite et que d'ici une demi-heure ou une heure, on ait terminé notre réunion du Conseil Municipal. Je vois que vous vous fatiguez, et donc il faut accélérer le mouvement.

Alors, 3 minutes ! On ne dépasse pas ce temps ! Je regrette mais c'est comme cela !

Chemise n°15

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

99/747 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 2000/2001 - Appel d'offres.

99/748 - Classes d'environnement - Année scolaire 1999/2000.

99/749 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

99/750 - Politique de la Ville - Accompagnement scolaire - Convention entre l'Etat, le Conseil Régional, la Ville de Lille et l'A.F.E.V.

99/751 - Contrats Educatifs Locaux - Dispositif A.R.V.E. dans les écoles Philippe de Comines et Victor Duruy - Prolongation de la convention avec l'Association Départementale « Les Francas du Nord » pour l'année scolaire 1999/2000.

Adoptés.

Je croyais qu'il y avait les sports avant moi, mais cela ne fait rien...

.../...

Un bilan de l'été et une information sur la vie des centres de loisirs ont été organisés par la Caisse des Ecoles durant juillet-août. 14 centres répartis dans la ville ont accueilli journalièrement 1.500 à 1.800 enfants. Les points de rassemblement dans la ville pour transporter les enfants vers les lieux d'animation ont rencontré un certain succès.

Nous avons eu l'éclipse, sans problème parce qu'il y avait beaucoup de nuages, mais nous nous y étions préparés.

La base de loisirs de Phalempin a fonctionné à plein tout l'été avec un hébergement en dur pour les enfants de maternelles et sous toile pour les enfants des écoles primaires.

Les activités et les sorties ont été multiples. Chaque centre de loisirs a proposé ses propres activités axées sur un thème différent, notamment spectacles de marionnettes, ateliers de cirque, ateliers de lecture, de musique, des grands jeux et des jeux inter-centres.

Parallèlement, la Caisse des Ecoles a mis en place des stages d'initiation sportive en partenariat avec le Service des Sports et Paul BESSON m'a aidée à mettre à disposition des éducateurs spécialisés dans des disciplines telles que boxe française, volley-ball, football, basket... Une multitude de sports ont été pratiqués par les enfants : le canoë kayak, le water-polo, la nage avec palmes, l'escalade, l'équitation, l'escrime, le tennis, le tennis de table, le judo, le football, le basket-ball, la lutte, le golf, la boxe anglaise, la pétanque, le roller, le volley-ball, le badminton. Vous voyez que l'éventail est large.

Je dirai également que, tout au long de l'été, ce fut des kermesses, spectacles, olympiades, avec des enfants tantôt acteurs et tantôt spectateurs. On y a remarqué la participation nombreuse de parents pour la première fois.

Les données recueillies sur les tarifications montrent une évolution vers toujours plus d'action sociale.

En juillet, 53% des enfants étaient au tarif CAF à 3 francs.

En tout, 78 à 80% des enfants sont dans le tarif CAF le tarif 1 et le tarif 2.

Ces résultats montrent bien l'attrait des services offerts aux Lillois par la Caisse des Ecoles, et je vous engage à regarder les images qui suivent.

(film)

Monsieur le Maire - C'était très bien. On félicite les animateurs. C'était un peu rafraîchissant...

Monsieur de SAINTIGNON, on revient sur les emplois jeunes qui ont tellement occupé nos réunions du Conseil Municipal.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

99/726 - Mission Locale de Lille - Ateliers d'Orientation - Subvention de la Ville.

.../...

99/727 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Aides au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif.

Adoptés.

99/728 - Programme Insertion - Aide à la mise en œuvre d'opérations de mobilisation en direction de jeunes en très grande difficulté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

99/729 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Participation aux rencontres nationales autour du programme "Nouveaux Services - Emplois Jeunes"

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, faites vos observations en deux minutes, Monsieur de SAINTIGNON y répondra en deux minutes également.

M. RICHIR - Il ne s'agit pas tout à fait des emplois jeunes en tant que tels puisqu'il s'agit de financer une participation aux rencontres nationales autour du programme « nouveaux services emplois jeunes ».

Pour vous situer le dossier, c'est celui que la Région a récemment refusé d'examiner et que Monsieur DELEBARRE a préféré retirer de l'ordre du jour de la séance plénière de la Région.

Je me découvre ce soir des dons de voyance... Le 9 juillet, lors du Conseil Municipal qui avait été retardé de quelques jours pour cause de signature du 200.000ème emploi jeune, j'avais demandé que l'on évite de signer à Lille le 250.000ème emploi jeune le 13 décembre qui était la date du prochain Conseil Municipal. Je n'étais pas loin du compte puisque ce n'est pas le 13, mais les 11 et 12 décembre que nous aurons les rencontres nationales consacrées aux emplois jeunes. Je trouve que mon sens de la prévision mérite d'être salué, et je le fais, à défaut de le voir fait par vous-mêmes !

Tout cela pour dire que je lis dans la délibération que l'Etat a souhaité organiser des rencontres nationales « emplois jeunes » et qu'il a choisi Lille. Les voies de l'Etat sont vraiment impénétrables, comme celle du Seigneur et donc, c'est à Lille que nous aurons ces rencontres nationales emplois jeunes par pur effet du hasard, le hasard pouvant en l'occurrence être symbolisé par d'autres personnes !

Je termine en disant que demander à la Ville 500.000 F pour financer une rencontre de ce type ne me paraît pas quelque chose de raisonnable. Si l'Etat veut faire une telle manifestation, il le fait, il le fait là où il a envie de le faire, et il le finance entièrement, c'est son affaire.

Nous ferons donc une contre-proposition. Vous voyez que, ce soir, nous sommes très constructifs. Nous sommes prêts à voter cette délibération organisant la rencontre nationale des emplois-jeunes au mois de décembre, nous demandons simplement de ne pas consacrer les 500.000 F à cette rencontre, mais de les consacrer à l'organisation au cours du premier trimestre 2000 d'une journée « Portes Ouvertes » dans les entreprises, journée qui permettrait aux emplois jeunes de rencontrer les chefs d'entreprises dans les entreprises, afin de travailler à la pérennisation de leurs emplois.

Si vous acceptez cette proposition, nous voterons à l'unanimité cette délibération.

Monsieur le Maire - Monsieur LENGLET.

.../...

M. LENGLET - Je ne serai pas sur la même longueur d'ondes que Monsieur RICHIR. D'ailleurs, je ne connais pas beaucoup d'emplois jeunes dans les entreprises privées, par contre j'en connais beaucoup dans les services publics et dans les institutions publiques !

Avec cette délibération, on nous propose de participer à la réalisation d'une rencontre nationale autour du programme « nouveaux services - emplois jeunes ». Nous voterons cette délibération.

En effet, les élus communistes souhaitent sincèrement contribuer à la réussite de cette initiative sans céder à la tentation de l'autosatisfaction politique médiatisée.

Chacun sait ici que, dans l'application de la loi, des dysfonctionnements existent, tant au niveau des formations que des pratiques et du respect des droits, et ce aussi bien dans les services, administrations et associations.

C'est ce que veulent dire à Madame le Ministre les jeunes, ce 14 octobre prochain. Une forte et légitime attente existe chez eux, à savoir la pérennisation de leurs emplois nouveaux, ou/et l'intégration dans les services. C'est pourquoi nous appelons à la vigilance à toutes sortes de dérives dangereuses pour l'emploi public. Celles-ci risquent de bafouer l'espoir créé et de remettre en cause le crédit des politiques qui l'ont suscité.

En décembre, l'Etat les invitera à porter les correctifs nécessaires. Si nous ne pouvons que souscrire aux objectifs de ces rencontres nationales, nous pensons qu'il faut permettre à chacun d'exprimer ses attentes, ses expériences et ses propositions.

Pour améliorer l'application de la loi qui les concerne, l'organisation d'Etats Généraux décentralisés au niveau des Villes et Administrations nous paraît plus opérationnelle.

Il nous semble aussi qu'il faut associer à cette démarche les syndicats.

Je conclurai sur une question décisive, à savoir la formation, certes, complexe à mettre en œuvre au vu de la diversité des jeunes concernés et de la nouveauté même de leurs emplois, nous avons pris beaucoup de retard en ce domaine, et nous ne pouvons pas admettre que sur les 20 MF mis à disposition par la Région, seulement 2 MF aient été utilisés.

Monsieur le Maire - Très bien. Cela a été rapide, et vous avez facilité la tâche de Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Deux minutes, Monsieur le Maire, simplement pour dire que Monsieur LENGLET vient de dire des choses importantes. Ces rencontres de deux jours sont faites pour faire le point avec les emplois jeunes de leur métier, de leurs difficultés, de leurs attentes, et pour orienter encore mieux le programme.

Monsieur RICHIR, il y a trois bonnes raisons pour le choix de la Ville de Lille.

Certes, l'une qui est de considérer que Martine AUBRY aime sa ville ! Cela, je vous le confirme.

La deuxième bonne raison est que la Ville de Lille est mieux placée dans la compétition à la fois en infrastructures et en liaisons de toute la France par le T.G.V. et l'avion, mais aussi par l'offre qui est proposée par le Palais des Congrès qui est le seul à pouvoir, dans des coûts contenus, organiser ces deux journées dans le même lieu.

.../...

Enfin, pour les coûts d'hébergement des jeunes puisque le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité a invité 1.200 emplois jeunes de toute la France qu'il entend héberger. C'est à Lille que nous sommes les plus compétitifs.

Par ailleurs, la Ville de Lille est pionnière. Là aussi, elle accumule les pôles d'excellence dans ce domaine. Sous l'impulsion de Bernard ROMAN, nous avons créé des emplois d'utilité sociale et de services, et sous notre impulsion, nous avons créé le programme « emplois jeunes ».

Nous sommes premiers toutes catégories à la fois sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif.

Donc, trois bonnes raisons pour que la Ville de Lille soit choisie.

Enfin, pour que Monsieur RICHIR soit complètement informé. Les Journées de l'Emploi organisées par Monsieur GIRAUD les 15 et 16 avril, c'était près de 50 MF ! Et les Journées de la Zone Franche organisées par Monsieur GAUDIN qui aime sa ville, et qui a donc fait le colloque des zones franches à Marseille, l'offre par la Ville de Marseille de l'ensemble du Palais des Congrès, dans notre compte d'exploitation, il est évalué à 1 MF, la contribution que nous demandons ce soir est de 500.000 F... !

Monsieur le Maire - Très bien.

Je mets aux voix la délibération.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité Municipale.

Contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale".

Abstention : le Front National.

Merci beaucoup.

Elle est adoptée à la majorité.

99/730 - 2ème Plan Lillois d'Insertion Economique - Avenant au contrat d'objectifs passé entre l'Etat et la Ville.

Adopté.

Monsieur BESSON, vous avez aussi un petit film...

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

99/731 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

99/732 - Animations d'été - Subvention attribuée à une association sportive.

.../...

99/733 - Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin - Construction d'une salle de sports - Admission en recettes de la subvention départementale.

99/734 - Pratique de haut niveau - Attribution d'une subvention à une association sportive.

99/735 - Exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées et de boissons dans les piscines lilloises - Désignation de la Société bénéficiaire de la convention d'occupation du domaine public.

99/736 - Opération Fête le Mur - Convention de partenariat.

99/737 - Création d'un pôle Espoir Aviron à Lille.

M. BESSON - Monsieur le Maire, afin de trouver la forme nécessaire pour terminer ce Conseil Municipal dans les temps -vous savez que les temps sont importants pour les sportifs- je vous propose tout de suite de regarder une vidéo vous donnant un aperçu de quelques pratiques sportives amateurs de la ville de Lille.

Comme on dit dans le cinéma : action !

(film)

Monsieur le Maire - Très bien, Monsieur l'Adjoint. C'était un très beau film. Un travail formidable est mené sur tous les terrains de proximité, et on s'aperçoit des efforts que la Ville de Lille a pu faire depuis quelques années pour toutes ces installations et mouvements sportifs.

Cela fait plaisir de voir toutes ces réalisations.

On vous en remercie très vivement, et on vote naturellement les délibérations.

Tout le monde est d'accord ? (accord des groupes)

Vos rapports sont adoptés.

Monsieur ROUGERIE, un mot sur la braderie.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

99/738 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

99/739 - Expertise d'un véhicule automobile - Remise gracieuse du titre de recette.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

99/740 - Stationnement sur voirie - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 1998.

.../...

99/741 - Parking du Nouveau Siècle - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 1998.

99/742 - Parking des Tanneurs - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 1998.

99/743 - Compagnie Générale de Stationnement - Rapport d'activités 1998.

99/744 - SOGEPARC - Rapport d'activités 1998.

99/745 - Les Parcs GTM - Rapport d'activités 1998.

99/746 - Transfert à la Ville de Lille de la gestion des parcs de stationnement Tanneurs et Nouveau Siècle - Conventions.

Adoptés.

Comme chaque année, le miracle a eu lieu. 2 millions de personnes se sont rassemblées et ont fait la fête pendant deux jours et une nuit dans une ambiance conviviale que l'on connaît bien dans le Nord.

La Braderie, c'est un immense acte spontané. Ce caractère spontané de la Braderie, c'est l'âme même de la braderie qu'il faut naturellement préserver.

Bien entendu, on ne rassemble pas deux millions de personnes sans prendre quelques précautions. Donc, on y réfléchit au cours de l'année, et la réglementation se fait sur 4 thèmes et doit rester minimale.

Le premier axe de réflexion concerne les horaires et le périmètre. Les horaires sont maintenant stabilisés, du samedi à 15 heures jusqu'au dimanche à minuit. Deux jours une nuit, c'est la bonne dose. Plus, ce serait trop.

Le périmètre, lui aussi, se stabilise. Chaque année, on l'ajuste un peu pour offrir suffisamment d'espace à la braderie, avec des expériences. On avait ouvert le Quai du Wault, personne n'y est allé, on l'a refermé. On a ouvert la rue des Arts, la rue de Roubaix et l'Esplanade avec un bon succès, et là, nous maintenons ce périmètre.

Deuxième axe, le problème de l'accès des secours. Là, on a un dispositif sophistiqué avec des axes de sécurité, des véhicules qui circulent pour être sûr qu'en cas de problème, on puisse y accéder. Les pompiers, la police nationale demandent des améliorations chaque année, et nous essayons d'apporter des réponses. Actuellement, la situation est assez satisfaisante.

Troisième sujet de préoccupation l'hygiène des denrées alimentaires que l'on offre à la consommation des bradeux. Des contrôles ont lieu, la situation s'améliore là aussi. Tout à l'heure, je donnerai quelques chiffres.

On a un petit problème qui subsiste avec les ventes d'alcool. La situation est moins préoccupante qu'elle ne l'a été. Cependant, l'an prochain, avec la police nationale, nous allons mettre en place un dispositif pour un meilleur contrôle de ces ventes sauvages d'alcool.

Enfin, quatrième axe de préoccupation : les animations.

Des animations ont lieu régulièrement. Ce sont à la fois des manifestations à caractère caritatif et culturel qui ont un bon succès.

.../...

Souvent, des villes viennent nous voir, et cette année encore, des villes sont venues voir comment on faisait la braderie. Quand on leur donne la réglementation, effectivement, elle est minimale. Nous nous appuyons sur cet acte spontané. Je leur révèle notre secret qui est : les foules du Nord qui aiment se rassembler en grand nombre dans une ambiance familiale, détendue et sereine, où il ne se passe pas d'incidents liés à l'excitation des foules. Tout le monde reste calme et serein.

La braderie en chiffres : 2 millions de visiteurs. Je ne les ai pas comptés, mais vous allez voir que les chiffres indiquent que l'on approche bien ces 2 millions, voire qu'on les dépasse.

10 000 exposants.

4 733 coureurs sont arrivés au semi-marathon, et comme ils ont fait de bons temps, l'an prochain, il y en aura sans doute un peu plus.

Transpole a assuré le déplacement de 935 000 personnes. On approche le million de personnes déplacées par Transpole. Soit une augmentation de 8% par rapport à l'an dernier.

La S.N.C.F. a proposé un T.E.R. spécial Braderie, 25 000 voyageurs l'ont emprunté, soit 14% d'augmentation.

La Police Nationale a mobilisé 1.500 fonctionnaires -c'est stable.

Les pompiers ont fait 74 interventions dont, pour la première fois, 3 feux, dont un a malheureusement occasionné deux blessés qui s'en sont bien sortis quand même.

14 postes de secours de la Protection Civile tenus par 4 associations de secourisme ont accueilli 2.500 personnes, ont apporté des soins légers à 800 d'entre elles, et 87 ont fait l'objet d'une évacuation vers un centre hospitalier -mais tout le monde est sorti depuis.

Le service de nettoyage a collecté 395 tonnes de déchets avec 41 bennes tasseuses et 240 agents de la Ville.

Pour sa part, le Service Propreté de la Ville a mis en œuvre 9 laveuses, 15 balayeuses, 7 bennes tasseuses, 130 agents.

227 stands alimentaires ont été contrôlés par le service de la répression des fraudes et le service d'hygiène municipal, ce qui a amené la destruction de 468 kg de viande, chiffre en légère diminution par rapport aux années antérieures. La situation s'améliore.

600 balisettes.

3,9 km de couloirs matérialisés.

140 bouches d'incendie repeintes par la Communauté Urbaine en jaune, avec un triangle devant pour qu'on les voit bien..

3 km de barrières de sécurité

55 agents de la logistique des manifestations mobilisés pour la mise en place des moyens techniques.

.../...

Alors, naturellement, nous ne préparons pas cela seuls. Nous avons de nombreux partenaires déterminés et maintenant, nous avons l'habitude de travailler ensemble. Je pense à la Police Nationale, à plusieurs services de la Préfecture, aux pompiers, au SAMU, à Transpole, à plusieurs services de la Communauté Urbaine, et à la TRU. Que tout le monde ici en soit remercié.

Monsieur le Maire - Très bien ! Et vive la prochaine braderie !

J'imagine que vos rapports sont adoptés Il n'y a pas d'observations ? (non)

Merci.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

99/752 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

99/753 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé - Délibération modificative.

Adoptés.

99/754 - Proposition pour un Contrat Local Santé (CLS.) avec le Conseil Général du Nord.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la délégation à la santé publique s'est fixé comme grands thèmes :

- la santé dans le combat contre les précarités
- les dépendances et les maladies transmissibles avec, pour finalité, en complément des acteurs institutionnels, des actions de prévention
- d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens et de faire de la santé un droit pour tous les Lillois.

Dans ce cadre, la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord ont décidé de conclure un Contrat Local de Santé qui intègre l'ensemble des quartiers de notre ville.

Les grandes lignes de cette proposition cadre repose sur 4 points principaux.

Le premier est celui de territorialiser les actions de santé et de les adapter aux besoins de la population locale.

Le second de favoriser les partenariats en respectant les compétences de chacun.

Le troisième de développer des actions de promotion et de prévention de la santé, notamment pour les populations les plus défavorisées à travers essentiellement l'éducation à la santé.

Le quatrième, enfin, d'inscrire la participation dans la gestion par le public de sa propre santé et de mettre en oeuvre des projets novateurs.

.../...

Ce projet de promotion de la santé avec les habitants eux-mêmes représente un élément essentiel du Plan Santé que la Ville de Lille s'est engagée à mettre en place en adhérant au réseau Villes Santé de l'O.M.S..

Le document qui vous a été remis comportant les thèmes généraux de cette proposition cadre, je ne les reprendrai pas. Je vous indique simplement le récapitulatif concernant la procédure du calendrier.

La première phase s'achève aujourd'hui.

En juin 1999, nous avons invité par lettre l'ensemble des Présidents de Conseils de Quartier à nous transmettre les projets Santé de leur quartier dans le cadre d'une vaste concertation.

Au début du mois de septembre 1999, nous avons reçu leurs propositions.

Le 14 septembre 1999, la Commission de l'Action Sociale, de la Santé, et de la Solidarité, a accepté la présentation et la validation de cette proposition cadre, en même temps que nous avons vu nos partenaires de la C.P.A.M. de Lille et du C.H.R.U..

La deuxième phase qui commence aujourd'hui jusqu'en décembre verra la mise en place d'un comité de pilotage composé d'élus, d'habitants, de professionnels de Santé et du champ socio-éducatif, qui définira et suivra le programme d'actions du C.L.S..

Nous contacterons aussi les représentants de la Mutualité française.

Nous verrons en novembre Madame le Directeur des Actions de Prévention Santé du Conseil Général du Nord, et Madame la responsable du secteur de Prévention Santé de Lille du Conseil Général du Nord.

Le 23 novembre 1999, nous présenterons en Commission d'Action Sociale les projets d'actions finalisés et précisés, quartier par quartier, qui figureront dans ce Contrat Local de Santé.

Après l'adoption par le Conseil Municipal de décembre, s'il le veut bien, nous présenterons notre programme d'actions aux différents financeurs, et nous pensons au début de l'année prochaine commencer nos actions sur le terrain avec un plan de financement prévisionnel fixé à 1.000 k/F.

En dépenses, 600 k/F de salaires et 400 k/F d'outils pédagogiques.

En recettes, 400 k/F demandés au Conseil Général du Nord ;

la même somme à la Ville de Lille ;

100 k/F au C.H.R. par la mise à disposition de personnel

50 k/F à la C.P.A.M. pour la même raison

50 k/F à la Mutualité Française

Soit un budget prévisionnel de 1.000 k/F.

Je vous remercie de votre aimable attention.

.../...

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Nous avons étudié avec intérêt cette proposition qui sera définitive au mois de décembre, Monsieur DEMAILLE vient de nous le confirmer, de Contrat Local de Santé.

Ce sujet nous a d'autant plus intéressé que la thématique Santé avait été dans notre programme, en 1995 au moment des élections municipales, un élément tout à fait fort et important.

En l'état actuel de ce Contrat Local de Santé, tel qu'il est rédigé et encore une fois dans l'attente de la version définitive qui nous sera présentée en décembre, nous nous abstenons parce qu'il ne nous paraît pas tout à fait à la hauteur des enjeux d'une ville qui s'inscrit dans le réseau des Villes-Santé.

Je passe rapidement... Il y a quelques aphorismes, quelques imprécisions, par exemple lorsqu'il est dit que « l'argent investi en éducation pour la santé peut être dix à cent fois plus productif de santé que la même somme effectuée en dépistage ou en soins ». Cela nous paraît plus relever d'une affirmation militante que d'une réalité pratique.

D'autre part, au travers de ce Contrat Local de Santé, nous regrettons qu'il n'y ait pas une démarche beaucoup plus large d'une part, et qu'il n'y ait pas des vrais choix de politique de santé. Il ne va pas de soi qu'une Ville choisisse le thème « Santé » comme un élément fort d'action. Les compétences obligatoires d'une ville en matière de santé sont relativement limitées, elles tiennent en quelques obligations en matière de salubrité, de respect d'obligations vaccinales, etc et c'est vrai qu'il est dans un courant nouveau, intéressant d'ailleurs, que les Villes se préoccupent de la santé au sens où l'O.M.S. l'entend.

C'est là que nous avons, ce soir, une certaine déception, mais que nous ne demandons qu'à voir s'effacer d'ici le mois de décembre. Il nous semble qu'il manque tout un travail de recensement de l'existant dans cette ville, travail qui peut être fait relativement rapidement tant les acteurs sont nombreux et faciles à consulter, de manière à pouvoir voir quel pourrait être l'apport supplémentaire de la Ville au nom de la subsidiarité en matière de santé.

L'intérêt est bien que la Ville apporte un plus, facilite, coordonne la rencontre d'un certain nombre d'acteurs, alors que dans une ville comme Lille, comme partout ailleurs, la santé, c'est aussi l'affaire des soignants, du système hospitalier, l'affaire de chacun, l'affaire de tous les organismes, institutions qui oeuvrent dans ce domaine.

Nous avons l'impression qu'il faut un travail diagnostic précis pour repérer les problèmes de santé qui ne sont pas suffisamment traités à Lille, et voir là où la Ville pourrait apporter un certain nombre d'éléments supplémentaires.

Par ailleurs, il nous paraîtrait important d'insister sur une fonction qui n'est pas du tout évoquée dans le document qui est une fonction d'expertise et de veille qui nous paraît devoir être développée et qui permettrait d'examiner l'ensemble des actions de la municipalité au regard de la préoccupation Santé.

Je pense en particulier qu'un certain nombre de dossiers que nous avons traités souvent ici de façon polémique auraient pu l'être de façon beaucoup plus sereine si on les avait intégrés dans la démarche Santé. Je pense en particulier à un dossier comme la lutte contre le bruit qui est éminemment une préoccupation forte de santé, qu'il conviendrait de prendre en compte. On pourrait développer ce thème à l'infini.

.../...

Il nous paraîtrait à ce moment-là intéressant, et c'est la proposition que nous avons faite en 1995, qu'il y ait d'une part un conseil indépendant de santé qui fonctionnerait à la manière d'une commission extra-municipale, avec un correspondant Santé par quartier, et surtout qu'il y ait une analyse des actions des adjoints thématiques au regard des préoccupations santé en matière d'urbanisme, de voirie, de personnes âgées, de petite enfance, de caisse des écoles, etc où l'on pourrait intégrer une réflexion santé à ce point.

Enfin, mais on peut se revoir pour en discuter beaucoup plus longuement, il nous paraîtrait important que la Ville facilite ou développe des actions où le petit plus qu'elle apporterait, qui ne serait pas très coûteux, permettrait de régler un certain nombre de questions. J'en prends quelques-unes brièvement, vous verrez qu'elles sont très concrètes, et qu'elles touchent la vie des Lilloises et des Lillois.

Nous connaissons un certain nombre de difficultés aujourd'hui que la Ville pourrait améliorer, par exemple le taux toujours élevé de grossesses précoces chez les adolescentes, problème majeur de santé dans notre métropole ; le problème du tabagisme pendant la grossesse qui est très supérieur à la moyenne nationale ; le problème, et Monsieur KANNER ne me démentira pas, du taux insuffisant d'examen des 4 ans, nous savons que trop d'enfants échappent encore, non pas parce qu'on ne le propose pas, mais parce que les familles ne sont pas sensibilisées pour aller à cet examen des 4 ans ; les problèmes de nutrition infantile, les erreurs alimentaires. Les autres dossiers sont plus connus concernant le tabac, les M.S.T., le SIDA, les toxicomanies.

Le problème aussi de l'efficacité des actions de dépistage des cancers menées par les organismes officiels dans les milieux défavorisés où on sait que, malgré l'action des uns et des autres, des centres de soins, des généralistes, des infirmières, on a encore des taux de dépistage insuffisants.

Je pense que c'est en terme de subsidiarité qu'il faut se poser la question. Faut-il viser une action santé qui s'apparente plus à une action sociale dans le domaine de la santé ? Ou faut-il viser à ce que la Ville, repérant des lieux où les besoins sont mal ou insuffisamment couverts, joue ce rôle de facilitateur ?

Enfin, dernier point -mais cela mériterait de très longs développements, et je ne le ferai pas ce soir- comment développer dans cette ville une logique de réseau ? Vous me permettrez de rendre à César ce qui lui appartient. La logique des réseaux, contrairement à ce que dit le document, ce n'est pas depuis les propos de Madame AUBRY lors d'un congrès à Villepinte, mais depuis une ordonnance portée par M. Alain JUPPE sur les réseaux et filières de soins, ordonnance malheureusement insuffisamment vivante aujourd'hui. Je pense en particulier qu'il y a dans cette ville des possibilités d'expériences tout à fait intéressantes à mener en matière de réseaux Ville Hôpital concernant des disciplines que vous connaissez Monsieur DEMAILLE, mais également d'autres comme la gérontologie, l'accompagnement de la petite enfance, je pense en particulier aux grossesses précoces des adolescentes. On voit bien toutes les actions qui pourraient être menées dans ce domaine.

J'ai l'impression que ce document mériterait une approche à la fois plus médicalisée, mais surtout une démarche plus globale pour repérer les endroits où nous pourrions apporter un plus. Nous avons le sentiment que ce document peut encore beaucoup progresser, c'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas contre car on ne peut pas être contre un Contrat Local de Santé, mais nous nous abstenons. Cette abstention sera très positive en ce sens que nous sommes disponibles dans les semaines qui viennent pour améliorer et enrichir ce document pour l'amélioration de la santé de nos concitoyens.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur DEMAILLE.

M. DEMAILLE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a compris que cette proposition cadre était d'un caractère tout à fait général. J'apprécie à leur juste valeur les propositions et les commentaires tout à fait positifs de Monsieur RICHIR, et je l'en remercie. Et je me réjouis à l'avance de la décision que j'avais déjà prise de l'inviter à participer activement aux travaux du comité de pilotage que je vais constituer cette semaine, de façon à ce que les informations, et les propositions qu'il nous fait, qui sont toutes recevables, entrent littéralement dans les projets d'actions.

Je pense que le Conseil Municipal de décembre qui aura la possibilité d'apprécier les projets quartier par quartier sera plus à même de comprendre notre démarche qui a une finalité toute simple. La fracture sociale existe, la fracture culturelle s'y associe, elle a été récemment évoquée par un ancien Premier Ministre, lui aussi Maire d'une grande ville et Président d'une Communauté Urbaine. J'affirme aujourd'hui que cette fracture culturelle s'accompagne d'une fracture sanitaire.

Il n'y a pas de carence générale de l'offre de soins, il y a une grave inégalité dans l'accès aux soins de la part d'une catégorie de population qui a oublié les possibilités que nous devons lui offrir en ce domaine.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'apprendre que l'alcoolisme est la principale cause de mortalité de nos femmes entre 30 et 45 ans. Il y a toute une série d'actions de veille sanitaire, comme Monsieur RICHIR l'a justement dit, qui méritent d'être entreprises, mais j'attire l'attention sur le fait que les médecins,- et il en est et j'en fus;- sont particulièrement susceptibles.

L'eczématisation du médecin est un phénomène prurigineux, récurrent, fréquent. Cela veut dire que lorsque l'on se mêle de médecine, dans une action aussi transversale que celle-là, il faut faire la plus large concertation possible. Il faut voir les uns et les autres, il faut être le plus consensuel, quasiment œcuménique, il faut surtout se garder d'influencer les différentes compétences des médecins et des pharmaciens...

Bref, l'action municipale est une nécessité. Certes, la santé publique est le phénomène de l'Etat pour les grands équilibres, pour les grandes administrations, mais j'affirme que la santé de l'habitant est une compétence communale et qu'une ville de la qualité et de l'importance de la nôtre doit totalement s'investir dans ce domaine.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Monsieur le Maire - Très juste.

Ceux qui veulent bien l'adopter le manifestent en levant la main : les membres de la Majorité municipale.

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/755 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de Prévention et Lutte contre la Toxicomanie - Programme 1999 - Subventions de la Ville - 3ème répartition.

Adopté.

.../...

La parole est à Monsieur PARGNEAUX.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Adjoint au Maire

ESPACES VERTS

99/756 - Exposition florale de l'Association IKEBANA à la M.N.E. - Demande de subvention.

99/757 - Convention avec le Département de Botanique de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille pour la mise en valeur du carré botanique du Jardin des Plantes.

99/758 - Opération "Verdissons nos murs" - 4ème tranche de travaux 1999/2000 - Convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

Adoptés.

ENVIRONNEMENT

99/759 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Exercice 1998.

99/760 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Exercice 1998.

99/761 - Restauration des berges de la Deûle - Aménagement des abords en aval de l'Ecluse de la Barre - Marché à tranches conditionnelles - Avenant n° 1.

Adoptés.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

99/762 - Maison de la Nature et de l'Environnement - Versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de 1999.

Adopté.

PUBLICITE

99/763 - Règlement de publicité.

Il s'agit, Monsieur le Maire, d'un dossier important pour la qualité de la ville et de la vie quotidienne des Lillois, le nouveau règlement de publicité en trois points.

Premier Point. Une large concertation a été mise en œuvre pendant deux années, non seulement avec les afficheurs mais aussi les services de l'Etat. Nous avons eu aussi deux passages en commission des sites préfectorale, compte tenu que les services de l'Etat n'étaient pas d'accord entre eux. Donc, une très large concertation.

.../...

Deuxième point. Une Politique que nous menons depuis quelques années puisque nous avons le souci de réduire, à votre demande, les dispositifs publicitaires sur notre territoire.

En 1991, nous avons 1.100 dispositifs publicitaires présents. Aujourd'hui, nous en avons 750. Nous avons donc permis la réduction voulue avant même que nous ne soyons dans le fonctionnement de ce nouveau règlement de publicité.

Troisième point. Ce règlement de publicité nouveau, c'est la simplification nous permettant d'avoir une plus grande transparence dans nos rapports avec les afficheurs et l'Etat.

Une diminution des dispositifs. Bien entendu, nous continuons l'effort que nous avons mené depuis quelques années.

Enfin, l'amélioration de notre environnement puisque, au sein de ce nouveau règlement de publicité, il est indiqué la nécessité de proposer un aménagement paysager concerté entre la Ville de Lille, les afficheurs et, quand il s'agit d'un périmètre classé, l'Architecte des Bâtiments de France.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'orientation que nous avons souhaité donner dans ce nouveau règlement de publicité.

Monsieur le Maire - Je vous félicite, Monsieur PARGNEAUX. Il n'est pas facile d'obtenir cela. Vous avez bien raison d'aller vers cette diminution des signes de publicité.

Ceux qui sont d'accord pour adopter cette proposition le manifestent en levant la main ?

l'ensemble du Conseil Municipal.

Adopté.

Je vous remercie. Parfait.

Monsieur KANNER. C'est Madame MALLEVILLE qui souhaite intervenir sur un dossier de Monsieur KANNER.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

99/765 - APU Vieux-Lille - Contrat d'objectif - Proposition.

99/766 - Comité Droit au Logement - Nord/Pas-de-Calais Contrat d'Objectif - Proposition.

99/767 - Subvention au FARG - Plan Espoir Nord - Proposition.

99/768 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

99/769 - Subventions municipales dans le cadre des OPAH Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

.../...

99/770 - Subvention exceptionnelle à l'AARS - Proposition.

Adoptés.

99/771 - Subvention à l'association OSLO pour la création d'une école du locataire - Proposition.

Mme MALLEVILLE - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite rapidement attirer votre attention sur les questions que soulèvent à nos yeux les délibérations 99/765 et 99/766 concernant les contrats d'objectif avec l'A.P.U. et avec le D.A.L.

Première interrogation sur la méthode qui consiste à adopter la délibération 766 après avoir, lors du Conseil Municipal du 9 juillet dernier, approuvé l'attribution d'une subvention de 20.000 F au D.A.L. Il aurait sans doute été préférable de délibérer dans le même temps sur le contrat d'objectif et sur l'attribution de cette subvention, comme le propose d'ailleurs aujourd'hui la délibération 765 concernant celle de l'A.P.U.

Deuxième interrogation, Monsieur le Maire, celle que soulève votre changement d'attitude envers le D.A.L. En effet, lors du Conseil Municipal du 16 décembre 1996, vous condamnerez l'occupation d'un immeuble par le D.A.L. en ces termes -je vous cite- « On ne peut tout de même pas entrer dans les maisons comme cela. J'aime ceux qui apportent leur secours et leur solidarité mais ceux qui mènent ce type d'opération, nous n'avons pas à les suivre. »

Or, aujourd'hui, vous nous proposez de contractualiser avec une association dont, hier, vous condamnerez les pratiques.

Enfin, est justement paru hier dans La Voix du Nord un article faisant état des difficultés de l'A.P.U. à obtenir des financements du Conseil Général et de la Ville de Lille. Or, la délibération 765 propose en fait le versement d'une subvention de 50.000 F à cette association.

Cela me conduit, Monsieur le Maire, à vous interroger sans aucun esprit polémique sur la politique de la ville en matière de logements pour les personnes en difficultés.

Le sentiment que nous avons aujourd'hui au travers de ces contrats d'objectif est que vous êtes dans une logique de contractualisation au cas par cas qui risque de générer des iniquités entre les organismes de même nature et provoquer un manque de lisibilité.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt que nous portons bien sûr aux personnes sans logements, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Madame.

Monsieur KANNER, vous dites deux mots ?

M. KANNER - Oui, simplement pour dire, Monsieur le Maire, que l'absence de lisibilité de Madame MALLEVILLE et de son groupe peut être facilement compensée par le propre vote de l'Opposition à l'unanimité de notre Plan de Solidarité Logement, le 13 octobre 1997, où tout est indiqué.

J'ai ici, Madame, un exemplaire à votre disposition.

Le Conseil Municipal unanime a voté ce Plan destiné à calibrer la politique de la ville en matière de lutte contre l'insalubrité et aussi à favoriser l'accès au logement des plus démunis.

.../...

Le D.A.L., il y a quelques années, était un groupe de pression extrêmement actif, il l'est encore, dans une situation dramatique pour de nombreuses personnes dans notre pays, et vous savez notamment ce qui s'est passé sur la ville de Paris. Nous n'avons pas toujours été en contacts faciles avec cette association mais il faut croire que le climat change et que notamment la loi contre les exclusions a amené beaucoup d'éléments positifs en tout cas dans l'esprit de cette association qui aujourd'hui, je tiens à vous le dire, travaille, peut-être avec d'autres animateurs, il faut aussi le reconnaître, travaille complètement avec la Ville.

200 familles sont suivies par le D.A.L., en totale collaboration avec les services sociaux de la Ville de Lille.

Nous travaillons donc en confiance et cette confiance méritait ce contrat d'objectif, certes modeste, 20 000 F, mais qui peut-être peut présager une collaboration plus étroite et plus importante dans l'avenir.

Aujourd'hui, en vous proposant cette délibération qui a été longuement discutée à la commission des affaires sociales, nous pensons faire notre travail, comme nous le faisons, Mme MAL-LEVILLE, avec l'ensemble de nos partenaires associatifs, A.T.D. Quart-Monde, Capharnaüm, l'ABEJ, l'OSLO, Magdala, l'Armée du Salut, le F.A.R.G., autant de partenaires qui, manifestement, ont une lecture plus simple, en tout cas plus constructive, de leurs relations avec la Ville de Lille.

Ce qui me permet, Monsieur le Maire, puisque j'ai évoqué le Plan de Solidarité Logements, de dire au Conseil Municipal que sur les 17 propositions, encore une fois, votées à l'unanimité de l'ensemble des groupes ici présents, 14 sont réalisées ou en voie de réalisation en moins de deux ans. Je tiens à en remercier tous ceux qui y ont contribué, nos services et tout le secteur associatif.

L'Ecole du Locataire, qui est l'une des délibérations qui sont proposées au vote du Conseil Municipal, sera certainement extrêmement importante. Je voudrais simplement en dire deux mots.

Nous travaillons trop souvent dans l'urgence en matière de relogement des populations en difficultés.

L'école du locataire sera pour nous -vous trouverez le détail de son fonctionnement dans le cadre de la délibération qui vous est soumise- un instrument de prévention sur la ville de Lille, un instrument tout à fait unique en France. Je ne doute pas que les pouvoirs publics, au plan national, reconnaîtront notre effort comme il y a quelques années une grande association, la Fondation de l'Abbé Pierre, avait pu reconnaître notre travail en nous allouant le premier prix de cette Fondation.

Très honnêtement, je pense que nous pouvons être collectivement et sans esprit polémique fiers du sort que nous réservons aux populations en difficultés dans notre ville.

Nous sommes une ville-centre qui attire beaucoup de populations présentant des handicaps sur le plan social. Je crois que la Ville de Lille est tout à fait digne de sa tradition de solidarité, comme nous avons pu le rappeler dans d'autres délibérations ce soir, M. le Maire.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

Quels sont ceux qui approuvent cette délibération ? l'ensemble du Conseil Municipal.

Elle est adoptée à l'unanimité.

.../...

99/772 - Remise gracieuse en faveur d'une personne en difficulté.

99/773 - Ville de Lille - Cotisation d'adhésion à l'OSLO - Proposition.

99/774 - Contrat d'objectif relatif à la participation en nature et financière de la Ville au GRAAL - Proposition.

99/775 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

99/776 - Transformation d'une avance remboursable en secours - Titre de recette 13051/98 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

99/777 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

99/778 - Equipements de proximité - Attributions de subventions - Postes de Directeurs - Versement du solde au titre de 1999.

99/779 - Mission Enfance de Lille-Sud - Versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de 1999.

99/780 - Equipements de proximité (Maisons de quartiers et Centres sociaux) et Union Lilloise des Equipements de proximité - Versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de 1999.

99/781 - Contrat de Ville 99 - Aménagement des abords et de la liaison entre la Maison de quartier de Moulins-Belfort et la salle des sports Thierry Launay - Marché sur appel d'offres ouvert.

99/782 - Contrat de Ville 99 - Extension de la Maison de quartier Centre Social de Wazemmes - Modification.

Adoptés.

Sur les dossiers de Monsieur FLORENCE, c'est Monsieur PETITE qui souhaite intervenir. Allez-y rapidement, Monsieur PETITE.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,
Adjoint au Maire

PROPRETE

99/833 - Création d'une convention de lutte anti-graffiti.

M. PETITE - Comme d'habitude.

Monsieur le Maire - Comme d'habitude mais il est 21 heures...

.../...

M. PETITE - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir tendu la perche tout à l'heure en disant qu'il fallait bien se distraire un petit peu, et j'ajouterai, surtout en fin de Conseil...

Nous avons été très sérieux, alors, nous allons essayer de faire un peu d'humour, et je sais que vous l'appréciez beaucoup.

Pour bien apprécier la délibération qui nous est soumise, il faut la replacer dans la suite du Conseil Municipal du 16 février 1998 et du projet de « Tac aux Tags ». A l'époque, j'étais intervenu contre ce projet en proposant la responsabilité des taggeurs, la non responsabilisation des propriétaires privés, la réparation totale des dégâts à la charge de la Commune et enfin, œuvre de longue haleine, hélas, une éducation citoyenne aboutissant au respect du bien d'autrui et du regard des gens.

Notre collègue FLORENCE, rapporteur du projet, avait cru voir là des feuilles brunes tombées à l'automne précédent et non ramassées par ses services. Etait-ce possible ? Difficile à croire. Il ajoutait qu'il ne pensait pas pouvoir demander plus que l'effort important que la Ville envisageait de faire par la prise en charge d'une partie de la dépense imposée aux propriétaires.

Depuis lors, on pouvait dire « Frère Florence, ne vois-tu rien venir ? » et s'entendre répondre « Je ne vois que le ciel qui rougeoie et les tags qui flamboient ».

Et tout à coup, au début de l'été, une interview de Monsieur le Maire dans La Voix du Nord, en réponse aux questions des lecteurs, déclare la guerre aux tags. Et le Journal de Lille de septembre nous livre tous les détails de ce nouveau conflit et de la nouvelle stratégie : incitation au dépôt de plaintes nombreuses appuyée par l'arrestation de trois des principaux taggeurs, intervention directe d'équipes municipales avec accord des propriétaires privés, convention dont on est saisi pour intervention payante sur les édifices appartenant aux collectivités publiques.

Si vous voyez une différence entre ces trois points et les trois premiers de mon intervention de février 1998, il faudra m'expliquer.

Alors, de deux choses l'une : ou bien ces dernières mesures sont aussi des feuilles brunes, réponse; impossible, vous n'y pensez pas, ou bien elles ne le sont pas, et mes propositions ne l'étaient pas plus.

Alors, s'agit-il d'un miracle ou du coup de la girouette cher au Président Edgar FAURE, qui l'emprunta d'ailleurs au grand ancêtre Camille DESMOULINS « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent ».

Dans ce cas, je salue favorablement ce changement de vent, en espérant qu'il soufflera jusqu'au bout pour la réalisation des autres points du Journal de Lille sur cette épineuse affaire.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur FLORENCE, là, vous êtes poussé...

M. FLORENCE - Je me réjouis que le ciel lillois rougeoie, j'espère que cela durera longtemps et au-delà des élections de 2001.

J'aurais préféré de beaucoup que les satisfactions soient exprimées par d'autres groupes politiques. Mais puisque s'est entamée une discussion sur la couleur, quand j'ai parlé il y a quelque temps de la couleur brune des feuilles, c'était en réponse à Monsieur PETITE, et vous voyez bien le sens que j'avais donné à la couleur brune.

.../...

En matière de tags, nous faisons notre publicité avec des faits et je crois que depuis la rentrée les faits sont tout à fait incontestables.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais répondre.

Monsieur le Maire - En attendant, vous êtes poussé par des vents contraires...

Merci.

Alors, tout le monde adopte dans l'enthousiasme la délibération ? (Oui) Merci.

Il reste les dossiers de Monsieur CACHEUX. Monsieur RICHIR, vous souhaitez faire une interpellation mais là, vous mettez une minute...

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

99/834 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

99/835 - Opération "Arsenal des Postes" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

99/836 - Bureau de poste Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

99/837 - Opération "Flandre Gambetta" - Traité de concession à la SORELI - Clôture de l'opération - Approbation d'un avenant n° 4.

99/838 - Opération "TOUL SEGARD" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du bilan de clôture.

99/839 - Immeuble 84 rue de Trévisse - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

99/840 - Opération MARACCI - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

99/841 - Opération "Exide-Europe" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

99/842 - Opération DORDIN PAPIN SEMO - Traité de concession à la SORELI - Approbation du bilan de clôture.

99/843 - Association des Paralysés de France - Service Accessibilité - Demande de subvention.

99/844 - Modification du POS - Changement de zonage et inscription d'un emplacement réservé pour le futur Hôtel de Police.

Adoptés.

.../...

99/845 - Modification du POS - Inscription d'un emplacement réservé pour une déchetterie.

99/846 - Modification du POS - Inscription d'un emplacement réservé pour la fourrière municipale.

M. RICHIR - Une interpellation portant sur un sujet tout à fait important puisqu'il s'agit des délibérations 99/845 et 99/846 qui nous proposent d'inscrire un emplacement réservé, d'une part, pour une déchetterie et, d'autre part, pour une fourrière.

Je dois dire que ces deux délibérations nous surprennent dans leur forme. Il est clair que la Ville a besoin de trouver des terrains et des lieux pour des équipements de ce type, mais on a toujours l'impression que lorsqu'il s'agit d'affecter des terrains ou de transformer des usages d'un certain nombre de bâtiments, il y a une grande opacité.

On a parlé tout à l'heure de l'Hospice Gantois dont on a découvert comme cela subitement sa transformation en hôtel 4 étoiles...

Monsieur le Maire - On cherche depuis cinq ans à faire un hôtel 4 étoiles Vous le savez bien, vous nous interpellez à chaque fois en Conseil Municipal. Quand on le trouve, vous trouvez à redire...

M. RICHIR - Nous avons appris de la même façon le projet, et d'ailleurs, sans en connaître bien les éléments et il mériterait d'amples développements, sur l'installation d'un parc d'activités nouvelles technologies à la limite de Lille et de Lomme.

Et là, nous découvrons ces projets d'implantation de déchetterie et de fourrière.

En ce qui concerne le projet de fourrière, vous me permettrez d'avoir toujours un regret éternel. La rue Abélard est un secteur que nous avons tenté d'inscrire en zone franche en son temps, malheureusement, Monsieur GAUDIN à l'époque, dans son arbitrage, avait été très sensible aux arguments de Madame AUBRY, il a donc préféré inscrire le terrain de l'Epi de Soil. Je constate qu'à l'Epi de Soil, on cultive toujours des betteraves sur ce secteur de la zone franche, alors qu'on va implanter la fourrière rue Abélard.

Ce qui nous paraît ennuyeux dans ces deux délibérations, c'est qu'on nous propose ces deux affectations pour ces terrains sans avoir d'études d'impact. Ne vous étonnez pas demain si vous avez sur tel ou tel de ces dossiers une contestation des riverains puisque vous faites pratiquement tout pour fabriquer la contestation de ces riverains.

Sur le terrain de la fourrière aujourd'hui, l'accessibilité de cette fourrière, quelle modification de la circulation à l'entrée du faubourg d'Arras ?

Pour ce qui est de la déchetterie, pourquoi pas, mais quel est l'impact par rapport au dossier qu'on a évoqué lundi dernier en particulier de modification des accès au C.H.R. ? Comment se situera l'accès à cette déchetterie par rapport à la modification d'échangeurs et le doublement des ponts qui se situent à cet endroit ?

Ce que nous regrettons c'est qu'on nous demande de voter ce genre de changement d'affectation de terrains sans posséder l'information sur l'impact de ces modifications d'affectation de terrain.

C'est la raison pour laquelle, faute d'informations et devant cette opacité, nous nous abstenons. Nous ne sommes pas nécessairement contre ces dossiers mais nous nous estimons non informés et ne soyez pas surpris demain si les riverains, aussi peu informés, protestent sur ces dossiers.

.../...

Monsieur le Maire - Là, Monsieur RICHIR, vous intervenez d'une drôle de façon... Vous savez qui fait l'étude d'impact ? Moi-même. Je sais tous les problèmes que cela peut poser de faire une déchetterie. Je sais tous les problèmes que cela peut poser d'implanter la fourrière. Je cherche désespérément. Mais, très franchement, les endroits qui ont été choisis, il y en a peu dans la ville, ce n'est pas facile, c'est une ville qui a un maillage serré, la population est partout. Très franchement, ce sont de rares endroits où on peut penser qu'on aura le moins de problèmes possible. Très franchement, du côté de la rue Bolivar... je ne sais pas si vous connaissez. Vous y êtes déjà allé ?

Coincé par la ligne de chemin de fer, il y a tout ce qu'il faut pour qu'on ait le moins de problèmes possible. Il n'y a que vous, qui n'êtes sans doute pas allé voir ce qui s'y passe : il n'y a pas de maisons. Et c'est très rare de dénicher un endroit qui soit aussi désert et qui, par conséquent, protège les habitants aussi bien que les deux propositions que l'on vous fait.

Vraiment, vous n'êtes pas allé voir les endroits et vous proposez de faire des études d'impact, etc pour quelque chose de très simple, trouver un endroit où on ne gêne pas les habitants. Je sais faire cela sans avoir 36 techniciens et sans avoir des études d'impact comme vous les souhaitez. Là, vous vous faites plaisir en faisant ces observations.

Excusez-moi, Monsieur CACHEUX, dans mon élan, j'ai répondu à votre place...

M. CACHEUX - Mais vous l'avez excellemment fait comme d'habitude, Monsieur le Maire. Je trouvais comme vous que Monsieur RICHIR était un peu grincheux ce soir, après s'être acharné contre les emplois-jeunes avec une mauvaise foi évidente, c'était sur deux modifications du P.O.S.

Il a oublié la troisième d'ailleurs relative à l'implantation d'un Hôtel de Police à Lille-Sud.

M. DECOCQ - Vous n'allez pas diriger l'Opposition...

M. CACHEUX - Oh, je n'ai pas besoin de travailler pour diviser l'Opposition, c'est déjà fait, Christian...

Effectivement, nous ne proposons de modification réglementaire, puisque c'est de cela dont il s'agit, qu'à partir du moment où les dossiers sont sûrs et définitifs.

Monsieur le Maire a dit que sur la déchetterie, nous avons longtemps cherché. L'idée même de mettre une déchetterie à côté de terrains peu entourés par des habitations du côté des ateliers municipaux, sous le viaduc du métro, s'il doit y avoir modification des entrées du C.H.R., elles intégreront cette réalité nouvelle, comme elles intègrent déjà des voiries qui existent.

Quant à la relocalisation nécessaire de la fourrière municipale, effectivement, cela doit faire quatre ou cinq ans qu'on envisage cette possibilité. On m'a signalé d'ailleurs que le Conseil de Quartier de Lille-Sud -vous qui êtes très attaché, Monsieur RICHIR, à la décentralisation- s'était penché quatre ou cinq fois sur le problème. La négociation avec la S.N.C.F. a été très longue. Aujourd'hui, on aboutit et donc on transforme sous la forme d'une procédure allégée puisqu'il s'agit de modifications du P.O.S.

Vraiment, je trouve que notre collègue RICHIR est assez grincheux ce soir, Monsieur le Maire, vous avez raison.

Monsieur le Maire - Mais on adopte les délibérations ?

Pour : les groupes de la Majorité Municipale et le Front National.

.../...

Avis contraires ? néant

Abstentions ? l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Vous vous abstenez. Très bien.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/847 - Modification du POS - Ajustement de zonage.

99/848 - Ravalement de façades - Subventions.

99/849 - Requalification du boulevard Jean-Baptiste Lebas - Lancement d'une procédure de "marché d'étude de définition".

Adoptés.

ACTION FONCIERE

99/850 - Déclaration d'Utilité Publique sur le site Faubourg d'Arras - Bolivar - Abélard.

99/851 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Lille 290-292 rue Léon Gambetta - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine.

99/852 - Immeuble sis à Lille, 36 rue de Maubeuge - Exercice du droit de préemption par Lille Métropole Communauté Urbaine et rétrocession au profit de la Ville.

99/853 - Immeuble sis à Lille, 47 rue Saint-Gabriel - Achat par la Ville à la SCI Arcadie.

99/854 - Vente par la Ville au Conseil Régional Nord/Pas- de- Calais de la salle de sports 70 bis, rue Malsence et du terrain contigu.

99/855 - Vente par la Ville de Lille d'un terrain situé à Lille 28 à 32 rue de Flandre.

99/856 - Vente de l'immeuble sis à Lille, 28 rue de la Paix d'Utrecht.

Adoptés.

Nous en avons terminé avec les rapports mais j'ai reçu une lettre, que vous allez nous lire, Monsieur BIENVENU, demandant la procédure d'une question orale.

Ecoutez bien cette lettre.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, j'ai simplement souhaité qu'il y ait un éclaircissement ce soir concernant une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale qui mettait en cause la Mairie et la Commune.

Je vous ai donc adressé une lettre pour savoir si vous pouviez apaiser les élus, le Conseil Municipal et nos concitoyens.

Je vous lis cette lettre :

.../...

« Afin de faire taire les rumeurs diverses circulant en ville qui font état de liens qui existeraient entre l'affaire Roger DUPRE, promoteur immobilier lillois qui vient de passer plusieurs mois en prison, et quelques hauts fonctionnaires en postes à l'Hôtel de Ville ou à la C.U.D.L. -je rapporte la presse, ce n'est pas moi qui écris, je rapporte ce qui a été dit et écrit-, je crois qu'il serait utile que vous abordiez ce sujet lors du Conseil du 11 octobre afin de clarifier la situation dans ce sens et si ces bruits se vérifiaient, je pense qu'il serait nécessaire, au nom de la moralisation de la vie publique, d'envisager la constitution d'une commission d'enquête municipale réunissant les diverses constituantes politiques du Conseil Municipal dans le but de mettre un terme définitif à ces pratiques relevant du trafic d'influence.

Espérant qu'il vous sera loisible d'accéder à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée. »

Monsieur le Maire - Vous avez une façon curieuse de faire taire les rumeurs... J'ai plutôt l'impression que vous voulez les amplifier.

En tous les cas, Monsieur le Conseiller, je vais vous répondre très administrativement et très sérieusement. Mais vous ne vous grandissez pas en faisant ce que vous faites là.

Par lettre du 29 septembre dernier, vous demandez que soit évoqué au Conseil Municipal du 11 octobre un problème pouvant, selon vous -je cite« concerner quelques hauts fonctionnaires en postes à l'Hôtel de Ville ou à la Communauté Urbaine de Lille. »

Il s'agirait ainsi, selon vos propres termes, "de faire taire les rumeurs diverses circulant en ville."

J'avoue que j'ai été véritablement stupéfait devant cette démarche et que je n'ai jamais eu à faire face à de tels procédés depuis que j'occupe ce fauteuil de Maire de Lille.

Ainsi, je tiens à vous faire part de ma réaction à ce sujet.

Tout d'abord, je veux vous dire, Monsieur BIENVENU, que le Conseil Municipal n'a pas pour habitude de se saisir de "rumeurs diverses circulant en ville".

Pour ma part, j'ai été Premier Ministre, je ne sais pas si vous gardez souvenir de toutes les rumeurs qui ont pu courir dans la ville à ce moment-là ? On m'a prêté toutes les propriétés possibles -je ne possède que ma maison-. Alors, j'ai possédé des châteaux, des fermes, j'ai possédé des restaurants, etc rumeurs, rumeurs, rumeurs...

Je préside une assemblée sérieuse issue du suffrage universel qui délibère sur des dossiers de la Ville et sur des actions visant à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens, jamais les débats n'ont porté sur des rumeurs ou sur des ragots.

D'ailleurs, puisque vous m'y obligez, je rappelle le droit en la matière. Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune. Le mandat des Conseillers Municipaux porte sur l'administration des affaires communales et le règlement intérieur du Conseil Municipal reprend ces textes.

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que des questions orales peuvent être posées par les Conseillers Municipaux mais ces questions ne doivent avoir trait qu'aux affaires de la Commune, c'est-à-dire ce qu'on a fait pendant 20 et des années ensemble.

.../...

On peut rappeler également que si les Conseillers Municipaux bénéficient tant aux termes de ce Code Général des Collectivités Territoriales que du règlement intérieur du Conseil d'un droit d'information et d'un droit d'expression, ces droits ne peuvent s'exercer qu'en relation avec les délibérations du Conseil Municipal qui ont pour vocation, je le souligne à nouveau, de régler les affaires de la Commune.

Par conséquent, qu'est-ce que vous venez faire avec cette lettre et qu'est-ce que vous venez faire en posant cette question ?

Comme vous le voyez, la question que vous évoquez n'entre pas dans la compétence légale du Conseil Municipal et je ne suis pas juridiquement tenu à l'évoquer en séance publique.

Par contre, je note que votre impatience à faire, le pensez-vous, "un coup politique" vous a amené à poser déjà cette question publiquement par l'intermédiaire d'un article paru dans la presse le 6 octobre dernier. Et je regrette, à la fois votre initiative et peut-être la complaisance sans doute que vous avez trouvée pour que ce soit repris ainsi dans la presse.

En second lieu, sur le fond de la question, j'affirme qu'à ma connaissance, personne, ni à la Ville, ni à la Communauté Urbaine, n'a été mis en cause dans cette affaire, de quelque manière que ce soit. A fortiori, je n'ai jamais entendu parler de mise en examen mais peut-être, Monsieur BIENVENU, êtes-vous mieux renseigné que moi puisque vous vous complaisez à entretenir cette rumeur dans la presse et aujourd'hui au Conseil Municipal ?

Peut-être avez-vous connaissance d'un dossier, pourtant couvert par le secret de l'instruction ? Dans ce cas, n'hésitez pas à citer des noms. N'hésitez pas, Monsieur BIENVENU, apportez-nous des faits avérés, des preuves, allez jusqu'au bout de votre démarche, et vous savez ce qu'il vous en coûtera.

Mais attention, si vous le faites, n'oubliez pas que vous êtes ici en séance publique du Conseil Municipal, devant tous vos collègues, devant le public, devant la presse, prenez donc vos responsabilités, puisque vous avez commencé, allez-y, mais en mesurant toutes les conséquences, et d'abord pour vous.

Si vous souhaitez jouer les procureurs, si cette noble profession était finalement votre vocation, alors, prononcez votre réquisitoire mais il n'est pas question d'insinuer comme vous le faites.

Si vous voulez devenir célèbre en gagnant la réputation d'être le "Kenneth STAR" de l'Opposition Municipale, c'est le moment de gagner vos galons. Mais voyez comment l'opinion se retourne contre ces procureurs excessifs, contre ceux qui perdent la mesure en succombant à leurs turpitudes.

Pour vous éviter de tels désagréments, vous comprendrez, Monsieur BIENVENU, que je n'ai nullement l'intention de donner suite à de vagues rumeurs sans fondement, qui n'ont conduit à aucune investigation dans cette Mairie, ni à la Communauté Urbaine. Par conséquent, il n'est pas question de mettre en place une commission d'enquête municipale que vous préconisez. Il s'agirait là d'une procédure exceptionnelle, engagée à partir de ragots douteux. Imaginez dans quel ridicule se placerait notre Conseil Municipal s'il vous suivait dans cette voie.

Monsieur BIENVENU, notre assemblée a toujours travaillé dans la sérénité, même si le débat est parfois vif. J'ai toujours voulu éviter les attaques personnelles et sur ce plan, je n'ai heureusement qu'un seul mauvais souvenir, celui de la campagne des élections municipales de 1983 lorsqu'un de vos prédécesseurs, Monsieur Bruno CHAUVIERRE, utilisait des méthodes que la morale politique réproouve unanimement.

.../...

Je regrette que vous vous inscriviez dans cette voie. Il serait vraiment regrettable que pour faire exister ou légitimer le nouveau mouvement politique auquel vous venez de vous rallier, vous ressuscitiez des procédés que nous avons tous oubliés, à notre plus grand soulagement.

Continuons à exprimer nos divergences politiques sur des dossiers sérieux et non sur des ragots.

Continuons à débattre de la gestion de notre ville, de son avenir, et non de faits divers.

C'est cela qu'attendent les Lilloises et les Lillois et sûrement pas les polémiques malsaines que vous essayez de susciter.

La séance est levée.

(applaudissements).

(Séance levée à 21h15)